



————— I N S T I T U T —————
DE THÉOLOGIE POUR LA FRANCOPHONIE

GUIDE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Édition Hiver 2018

Copyright © Institut de théologie pour la francophonie (ITF)

365, rue du Parc Industriel – Longueuil – Québec – Canada - J4H 3V7

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
1. PRÉSENTATION DU GUIDE	6
1.1 Mission	7
1.2 Objectifs	7
1.3 Croyances et convictions	8
2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SERVICES	10
2.1 Registrariat / Service aux études.....	10
2.1.1 Renseignements généraux	10
2.1.2 Syllabus (plan de cours) et matériel pédagogique	10
2.1.3 Dossiers des étudiants	10
2.1.4 Base de données académiques informatisée.....	11
2.2 Bureaux administratifs et équipements de bureau	10
2.2.1 Bureaux administratifs et autres locaux	11
2.2.2 Équipements de bureau	11
2.3 Locaux communs	11
2.3.1 Bibliothèque et salle d'étude	11
2.3.2 Salles de classe (principale et secondaires)	11
2.3.3 Espace détente	12
2.4 Hébergement	12
3. VIE ÉTUDIANTE	14
3.1 Conduite générale	14
3.2 Harcèlement	15
3.3 Fréquentations et mariage	15
3.4 Participation à la vie étudiante.....	15
3.5 Allure générale et tenue vestimentaire	15
3.6 Nourriture et breuvages.....	16
4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ITF	18
4.1 Comité d'administration.....	18
4.2 Équipe de direction et personnel de soutien	18
4.3 Corps professoral	18
5. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES	24
5.1 Année scolaire	24
5.2 Catégories d'étudiant	24
5.2.1 Étudiant régulier – temps plein	24

5.2.2	Étudiant régulier – temps partiel	24
5.2.3	Étudiant libre	24
5.2.4	Étudiant provisoire	24
5.2.5	Auditeur libre	24
5.3	Changement de statut d'étudiant	25
5.4	Crédits et équivalence de cours/crédits	25
5.4.1	Crédits	25
5.4.2	Reconnaissance des acquis et équivalence de cours/crédits	26
5.5	Cours	26
5.5.1	Cours obligatoires	26
5.5.2	Cours complémentaires/optionnels	26
5.5.3	Cours au choix	27
5.6	Assiduité et ponctualité aux cours	27
5.7	Annulation, abandon et échec d'un cours	27
5.8	Renvoi	28
6.	<u>PROGRESSION SCOLAIRE</u>	30
6.1	Admission	30
6.1.1	Conditions d'admission	30
6.1.2	Procédure d'admission – candidat québécois ou canadien	31
6.1.3	Procédure d'admission – candidat étranger (hors Canada) pour une formation à distance	31
6.1.4	Procédure d'admission – candidat étranger (hors Canada) pour une formation en direct sur le campus de l'ITF à Longueuil	32
6.2	Choix de cours et inscription	35
6.3	Droits et frais de scolarité	36
6.4	Modalités de paiement et conditions de remboursement	37
6.4.1	Modalités de paiement – auditeur libre	37
6.4.2	Conditions de remboursement – auditeur libre	37
6.4.3	Modalités de paiement – étudiant régulier	38
6.4.4	Conditions de remboursement – étudiant régulier	39
6.5	Diplomation et collation des grades	40
7.	<u>RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES</u>	42
7.1	Système de notation et barème de conversion	42
7.2	Correction des travaux et relevé de notes	43
7.3	Moyenne cumulative	43
7.4	Moyenne de passage	43
7.5	Note de passage d'un cours et reprise d'un travail	43
7.6	Évaluation	43
7.6.1	Lectures	43
7.6.2	Devoirs / travaux	44
7.6.3	APP et APR	44

7.6.4	Examens	44
7.7	Devoirs / travaux	45
7.7.1	Présentation / format	45
7.7.2	Dates de remise	45
7.7.1	Délais, extensions et pénalités de retard	46
7.8	Plagiat	47
8.	<u>PROGRAMMES D'ÉTUDES SPÉCIFIQUES À L'ITF</u>	48
8.1	Certificat en études religieuses.....	48
8.2	Structure du Certificat en études bibliques	50
8.3	Structure du Certificat en relation d'aide	50
8.4	Structure du Certificat en théologie pratique	50
8.5	Structure du Certificat en théologie systématique.....	50
8.6	Baccalauréat en études théologiques et pastorales.....	50
8.7	Structure du Baccalauréat en études théologiques et pastorales avec une mineure en études bibliques.....	53
8.8	Structure du Baccalauréat en études théologiques et pastorales avec une mineure en relation d'aide	53
8.9	Structure du Baccalauréat en études théologiques et pastorales avec une mineure en théologie pratique.....	53
8.10	Structure du Baccalauréat en études théologiques et pastorales avec une mineure en théologie systématique.....	54
9.	<u>FORMATION À DISTANCE</u>	56
9.1	Étudiant à distance - restriction	56
9.2	Étudiant à distance à temps plein	57
9.3	Étudiant à distance à temps partiel.....	57
9.4	Répertoire des cours en ligne	57
10.	<u>PROGRAMMES D'ÉTUDES ET PARTENARIAT AVEC LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES RELIGIEUSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL</u>	60
10.1	Certificat en études bibliques (bible et exégèse).....	60
10.2	Certificat en études pastorales	61
10.3	Certificat en théologie.....	61
10.4	Baccalauréat en théologie.....	62
10.5	Microprogramme d'initiation aux études théologiques.....	64
10.6	Restriction pour les programmes de l'UL suivis à l'ITF.....	64
10.7	Procédure d'admission pour devenir étudiant de l'Université Laval sur le campus de l'ITF.....	64
10.7.1	Candidat québécois ou canadien.....	64
10.7.2	Candidat étranger demeurant à l'extérieur du Canada.....	65

10.8	Inscription à l'Université Laval aux cours du Certificat ou du Baccalauréat en théologie de l'Université Laval enseignés sur le campus de l'ITF.....	65
10.9	Inscription à l'ITF aux cours du Certificat ou du Baccalauréat en théologie de l'Université Laval enseignés sur le campus de l'ITF.....	66
11.	RÉPERTOIRE DES COURS	68
11.1	Cours obligatoires	68
11.2	Cours en études bibliques.....	69
11.3	Cours en relation d'aide (counselling pastoral).....	72
11.4	Cours de type « stage »	74
11.5	Cours en théologie pratique	75
11.6	Cours en théologie systématique	76
11.7	Cours non contributoire (hors programme).....	79
	ANNEXE A - DATES IMPORTANTES ET HORAIRES.....	80
	ANNEXE B - TABLEAU DES REMBOURSEMENTS (étudiants réguliers).....	82
	ANNEXE C - TABLEAU DES REMBOURSEMENTS (auditeurs libres).....	84
	ANNEXE D - STRUCTURE DES PROGRAMMES EN UN COUP D'ŒIL.....	86

1. PRÉSENTATION DU GUIDE

À la lecture de ce guide, vous constaterez que l'Institut de théologie pour la francophonie (ITF) vous offre une formation équilibrée en théologie biblique et en leadership pastoral pratique.

Ce guide a pour but de situer les différentes orientations et possibilités scolaires des études théologiques dispensées par l'ITF. Dans ce cadre, l'ambition de l'ITF est d'équiper et outiller des hommes et des femmes afin qu'ils puissent faire face, conformément aux principes fondateurs de la foi chrétienne, aux défis lancés par nos sociétés contemporaines en francophonie. Pour cela, des programmes adaptés aux divers types de pratiques ecclésiales et ministérielles sont proposés permettant ainsi à l'étudiant l'étude des textes bibliques, de la relation d'aide, de la théologie pratique et de la théologie systématique. Les cycles d'études de l'ITF entendent répondre aux exigences tant pédagogiques que ministérielles à travers les compétences transversales cognitives (les savoirs), méthodologiques (les savoir-faire), personnelles et sociales (les savoir-être) et communicatives.

Avec son corps professoral diversifié composé d'hommes et de femmes qualifiés, expérimentés et dévoués à former des leaders d'églises tout en exerçant un mentorat continu, l'ITF cherche évidemment à concilier la connaissance de la Bible et de la théologie à la pratique ministérielle. À ce propos, l'ITF entretient des rapports privilégiés avec différents partenaires ecclésiastiques de mouvance évangélique, afin de multiplier les lieux de formation ministérielle. De ce point de vue, l'ITF propose une formation riche et stimulante, et s'engage à une excellence académique et pédagogique menant à un impact ministériel.

Notre partenariat avec la Faculté de théologie et des sciences religieuses (FTSR) de l'Université Laval (UL), l'horaire flexible des cours enseignés en direct, ainsi que les cours « en ligne » de qualité et facilement accessibles par l'internet, viennent rehausser l'efficacité de notre formation.

L'ITF est destiné à tous ceux qui sont appelés par Dieu et qui sont prêts à faire la différence par un engagement à la formation et au service du Seigneur au sein de l'église locale et dans tout le corps universel de Christ.

Si vous ressentez que vous êtes une de ces personnes, nous prions pour vous accueillir parmi les centaines d'étudiants venant des quatre coins de la francophonie, afin de découvrir Dieu, développer votre potentiel et devenir un leader d'impact dans la grande moisson. Ensemble et par la grâce de Dieu, nous accomplirons la mission de l'ITF par la formation de leaders chrétiens efficaces afin que la francophonie soit une force dans la mission mondiale!

Important : *Le genre masculin a été utilisé pour la rédaction de ce Guide dans le seul but de ne pas en alourdir inutilement le texte. Les informations qu'il contient s'adressent autant aux hommes qu'aux femmes, sans discrimination.*

1.1 MISSION

Le ministère par la connaissance personnelle de Dieu et de sa Parole en vue d'un leadership chrétien efficace et par la communication de l'Évangile au travers la prédication, l'enseignement et l'écriture.

La mission par la compassion pour un monde qui souffre et une génération perdue et par le courage d'agir pour faire la différence.

Le mentorat par le contact personnel avec des hommes et des femmes de Dieu expérimentés, au fil des années de formation et par la continuité pour accompagner et soutenir spirituellement l'étudiant à l'issue de sa formation.

1.2 OBJECTIFS

Former des hommes et des femmes qui deviendront des leaders chrétiens efficaces afin que la francophonie devienne une force dans la mission mondiale.

Mise à part la formation de leaders efficaces, voici six (6) autres types de personnes que nous désirons, par la grâce et l'aide de Dieu, engendrer pour la francophonie et les nations :

Prédicateurs : Nous ne cherchons pas des diffuseurs d'information, mais des personnes qui feront ce que Paul a dit à Timothée : « *prêche la Parole !* », car elle est encore la puissance de Dieu pour le salut du monde.

Praticiens : Le monde est rempli de théoriciens et de statisticiens. Nous avons besoin de praticiens qui seront prêts à retrousser leurs manches et à se mettre à l'œuvre. Le ministère est composé de 10 % d'inspiration et de 90 % de transpiration!

Penseurs : La pratique ne remplace pas la profondeur. Pour être efficace, il faut prendre le temps de réfléchir, d'étudier, de rechercher, de méditer, d'observer, de constater et de penser. Dieu nous a donné un cerveau... afin que nous l'aimions avec nos pensées, en refusant la paresse intellectuelle déguisée par la « spiritualité ». Où sont les théologiens d'aujourd'hui?

Prieurs : Notre prédication et notre pratique ne valent absolument rien sans la communion quotidienne avec Dieu, l'onction du Saint-Esprit et l'aide divine. Dans tout ce que nous faisons, restons toujours conscients que « sans Lui, nous ne pouvons rien faire. »

Pasteurs : La multitude d'aujourd'hui est encore comme « des brebis sans berger ». Nous prions pour que Dieu envoie des milliers de pasteurs efficaces dans la grande moisson pour implanter et diriger des églises, nourrir les membres des églises par la prédication et l'enseignement, prendre soin des gens et faire grandir les églises afin qu'elles aient un impact positif sur leur communauté.

Producteurs : Selon Jésus, nous avons été choisis et appelés à porter du fruit (Jean 15.16). Dès maintenant, portez du fruit qui durera éternellement. Nous croyons en l'importance de la fidélité, mais nous sommes aussi appelés à produire. Il faut passer de la fidélité à la production du fruit.

Si Dieu nous aide à recruter, équiper, outiller et mobiliser de telles personnes, les possibilités pour une révolution spirituelle dans la francophonie seront illimitées.

1.3 CROYANCES ET CONVICTIONS

Nous croyons que toute Écriture est inspirée de Dieu.¹ Nous croyons que les Écritures, constituées des soixante-six (66) livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont la Parole de Dieu dans sa forme originale.² Elles détiennent leur inspiration et leur autorité de Dieu seul ; elles sont infaillibles et sont la seule norme pour la vie et la foi de l'Église.³

Nous croyons en un seul Dieu, existant de toute éternité en trois (3) personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ces trois (3) personnes ont la même nature et les mêmes attributs, et sont dignes des mêmes hommages, confiance et obéissance.⁴

Nous croyons que notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique et éternel du Père, est vraiment Dieu et vraiment homme.⁵ Il a été conçu du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie⁶ et, par sa vie sans péché, ses miracles et son enseignement, a donné la pleine révélation du Père.⁷ Il est mort sur la croix, le juste pour l'injuste, comme sacrifice de substitution, pourvoyant ainsi au salut de l'humanité.⁸ Il est ressuscité des morts.⁹ Il est maintenant à la droite du Père.¹⁰ Il reviendra pour établir son royaume de droiture et de paix.¹¹

Nous croyons à la justification par la foi en Jésus-Christ, et que le seul nom par lequel nous puissions être sauvés est celui de Jésus.

Nous croyons au ministère du Saint-Esprit pour régénérer et sanctifier, ainsi qu'à la manifestation de sa puissance dans la pratique des dons de l'Esprit et la guérison divine.

Nous croyons que Jésus-Christ est la tête de l'Église, et qu'il établit les sacrements du baptême par immersion et de la Sainte Cène pour les croyants.

Nous croyons au retour de Christ sur la terre, en puissance et en gloire, pour faire entrer l'Église dans son royaume éternel, pour ressusciter tous les hommes et pour juger les vivants et les morts.¹²

¹ 2 Timothée 3.16, 17

² 2 Pierre 1.20, 21

³ Psaumes 119.160a ; Matthieu 5.17, 18

⁴ Matthieu 3.16, 17, 28.19 ; 2 Corinthiens 13.14

⁵ Jean 1.1, 14 ; 10.30 ; 17 ; Philippiens 2.6, 7 ; Hébreux 1.8

⁶ Luc 1.26-35

⁷ Jean 12.49 ; Actes 2.22 ; 2 Corinthiens 5.21 ; Hébreux 7.26

⁸ Romains 5.6, 8 ; 1 Corinthiens 15.3 ; 1 Pierre 3.18

⁹ Matthieu 28.6 ; 1 Corinthiens 15.4, 20

¹⁰ Actes 1.9-11, 2.33 ; Hébreux 8.1

¹¹ Matthieu 25.31

¹² Daniel 7.9-10 ; Jean 12.48 ; Romains 2.2, 6,11, 16 ; Apocalypse 14.9-11, 20.11-15

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SERVICES

2.1 REGISTRARIAT / SERVICE AUX ÉTUDES

2.1.1 Renseignements généraux

Les renseignements pratiques et pertinents sur le fonctionnement de l'Institut de théologie pour la francophonie, les programmes, les cours et autres règlements et politiques, sont fournis et mis à jour par une publication annuelle du « Guide des programmes d'études et de la vie étudiante ». L'horaire des cours, les dates de remise des travaux et de l'écriture des examens, de même que celles des activités et événements, sont communiqués aux étudiants au début de chaque session, et sont également disponibles sur le site internet de l'ITF www.itf-francophonie.com.

Heures d'ouverture :

Lundi : Fermé

Mardi à vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Mardi et jeudi lorsqu'il y a cours en soirée : horaire prolongé jusqu'à 19h

Semaine intensive : Lundi au vendredi de 8h30 à 17h

2.1.2 Syllabus (plan de cours) et matériel pédagogique

Le registrariat/service aux études s'occupe aussi de l'édition, de l'impression et de la distribution des syllabus (plans de cours) et autres matériels pédagogiques afférents à chaque cours. À moins d'exception, le syllabus (plan de cours) et le matériel pédagogique pour chaque cours est remis à l'étudiant le premier jour du cours. Ce service est également responsable du traitement des nouvelles admissions et des inscriptions aux cours.

2.1.3 Dossiers des étudiants

Un dossier au nom de chaque étudiant est conservé et mis à jour régulièrement. Chaque dossier contient les renseignements personnels fournis par l'étudiant lors de son admission, les copies des diplômes antérieurs, une photo, la correspondance, les examens écrits dans le cadre de son programme d'études ainsi qu'une copie des relevés de notes émis à chaque fin d'année scolaire. L'étudiant peut, durant les heures d'ouverture du service, venir consulter les examens conservés à son dossier. Ce dossier est actif tant et aussi longtemps que l'étudiant est inscrit dans une session. Le dossier sera désactivé après plus de trois (3) années sans inscription à un cours. Une lettre sera alors envoyée à l'étudiant pour l'en informer.

2.1.4 Base de données académiques informatisée

Une base informatisée contenant toutes les données académiques de chaque étudiant est accessible pour consultation par chaque étudiant. Pour y accéder et consulter son profil, l'étudiant doit accéder à la plate-forme de cette base informatisée, y inscrire son adresse courriel (celle qu'il a fournie à l'ITF à son dossier) et le mot de passe temporaire qu'il a reçu de l'ITF et qu'il peut modifier à sa guise. Il peut alors lire ses résultats, les recommandations de

cours à suivre suivant son programme d'études ainsi que les cours inscrits dans la session courante. Il a accès à ses informations personnelles qu'il peut modifier lui-même si des changements sont à effectuer. Il peut aussi accéder à son relevé de notes « non officiel » qu'il peut imprimer pour ses dossiers personnels.

2.2 BUREAUX ADMINISTRATIFS ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

2.2.1 Bureaux administratifs et autres locaux

Les bureaux administratifs sont réservés à l'usage du personnel de l'ITF uniquement. Le hall d'entrée et les autres locaux décrits à la section 2.3 de ce Guide, sont mis à la disposition des étudiants pour des rencontres de prière ou autres événements spéciaux visant à rehausser la vie estudiantine. Leur utilisation doit être autorisée à la suite d'une demande officielle auprès de la direction de l'ITF afin d'éviter les conflits d'horaire. Aucun événement d'ordre personnel ne peut avoir lieu dans les locaux de l'ITF.

2.2.2 Équipements de bureau

Les équipements de bureau (téléphones, ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs) sont strictement réservés à l'usage du personnel de l'ITF. Dans certains cas jugés exceptionnels, un travail pourrait être imprimé par le service aux études de l'ITF moyennant un coût de 20\$.

2.3 LOCAUX COMMUNS

2.3.1 Bibliothèque et salle d'étude

L'ITF dispose d'une bibliothèque située à l'étage. Une collection comptant plus de 10 000 ouvrages est disponible, pour consultation et emprunt, pour les étudiants inscrits dans la session courante, sur présentation obligatoire de leur carte d'étudiant. Nous développons et ajoutons constamment de nouveaux livres, de nouvelles collections d'ouvrages et de nouvelles ressources diversifiées afin de mieux répondre aux besoins des étudiants pour leurs recherches et la rédaction de leurs travaux.

[La liste complète](#) de la collection, les heures d'ouverture et les règlements de la bibliothèque à l'ITF peuvent être consultés sur le site internet de l'ITF.

Une petite section est aménagée dans la bibliothèque afin de favoriser l'étude, la lecture, la recherche et l'élaboration des travaux.

2.3.2 Salles de classe (principale et secondaires)

Généralement, les cours sont enseignés sur le campus de l'ITF situé à Longueuil dans la salle de classe principale située à l'étage qui peut accueillir soixante (60) étudiants. Cette salle de classe offre un accès à un réseau sans fil pour les ordinateurs portables des étudiants et comporte tout l'équipement audiovisuel requis pour l'enregistrement des cours qui seront mis en ligne.

Une salle de classe secondaire se trouve sur le campus satellite de l'ITF situé dans les bâtiments de l'Église Nouvelle Vie à Longueuil. Cette salle est utilisée pour l'enseignement des cours dont l'assistance est supérieure à soixante (60) étudiants, afin d'assurer un meilleur confort pour tous.

Une deuxième salle de classe secondaire est localisée sur le campus satellite de l'ITF situé dans les bâtiments de l'Église Le Portail à Laval, afin de desservir les étudiants demeurant sur la rive nord de Montréal. Cette salle peut aussi accueillir plus de soixante (60) étudiants.

2.3.3 Espace détente

Un espace détente est aménagé à l'étage, adjacent à la bibliothèque, afin d'offrir aux étudiants un coin de repos pour relaxer et fraterniser. On demande aux étudiants de respecter les biens et installations afin de maintenir les espaces propres, agréables et invitants.

2.4 HÉBERGEMENT

Le campus de l'ITF ne dispose pas présentement de résidences destinées à héberger les étudiants. Par contre, nous sommes toujours disponibles pour assister les étudiants dans leur recherche de logement en les référant à d'autres étudiants, églises ou contacts.

Il est de la responsabilité de chaque étudiant étranger de communiquer avec la direction de l'ITF, dès l'obtention de son permis d'études émis par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), afin de l'informer des détails concernant son arrivée au Québec (Canada).

3. VIE ÉTUDIANTE

3.1 CONDUITE GÉNÉRALE

À l'Institut de théologie pour la francophonie, nous croyons que chaque étudiant doit se comporter selon les principes chrétiens et arborer des actions dignes d'un disciple de Jésus-Christ. Toute personne impliquée dans la direction, l'administration et l'enseignement à l'ITF doit refléter cette évidence et en imprégner sa vie personnelle.

Afin d'atteindre et de maintenir ces standards, l'ITF a établi des critères de vie que les étudiants doivent s'appliquer à adopter et maintenir :

- ◆ Une attitude de gentillesse, empressée envers les autres membres de la communauté étudiante selon Philippiens 1 :27, 2 :18.
- ◆ Un respect de l'autorité et de la considération pour les biens qui leurs sont confiés selon Romains 13 :1-7.
- ◆ Des standards et habitudes de moralité sexuelle exemplaire en s'abstenant de toute conduite d'impudicité, de fornication, d'adultère, d'homosexualité, d'exhibitionnisme et de pornographie selon 1 Corinthiens 6 :9-10 et Romains 1 :26-27.
- ◆ Des standards d'éthique et des principes bibliques, en faisant preuve d'honnêteté dans les relations et en se gardant du commérage, du plagiat et du vol sous toutes formes selon Éphésiens 4 :25-32.
- ◆ Une évidence de vie mise à part dans la conduite, les habitudes et l'abstinence de l'usage de drogues, l'abus d'alcool, du tabac, des jeux de loterie et de hasard, etc. selon Éphésiens 5 :3-8,18.
- ◆ Un refus de participer à tout genre de divertissement qui pourrait être au détriment d'une bonne croissance spirituelle personnelle ou à l'égard des autres ; l'usage du bon discernement dans le choix de films, de programmes télévisés et de musique selon Philippiens 4 :8, Matthieu 12 :35 et 1 Corinthiens 8 :9-11.
- ◆ Une vie reflétant le caractère de Jésus-Christ dans les attitudes face à l'entourage et dans les relations hors de la communauté estudiantine, en démontrant de la courtoisie, de l'humilité, du respect et de l'attention afin d'être un témoignage irréprochable selon Colossiens 4 :5-6 et Éphésiens 5 :15-17.
- ◆ Une adresse respectueuse envers le personnel de direction, administratif ainsi que les membres du corps professoral, en évitant les familiarités notamment l'emploi du simple prénom.

L'étudiant, conformément à son admission à l'ITF, s'engage à vivre selon les critères et standards établis par l'ITF. Advenant qu'un ou plusieurs de ces critères ne conviennent pas à un étudiant, il doit quand même s'y conformer tant et aussi longtemps qu'il étudiera à l'ITF.

3.2 HARCÈLEMENT

La direction de l'ITF est très rigoureuse quant au respect du code de conduite générale décrit à la section 3.1 de ce Guide. Par contre, dans le cas éventuel où un étudiant, un auditeur libre ou un bénévole est victime de harcèlement sous quelque forme que ce soit, la direction de l'ITF ne tolérerait ni n'endosserait une telle pratique sous aucun prétexte. Des rencontres individuelles avec la présumée victime et le présumé harceleur auraient lieu afin de recueillir les témoignages respectifs. Par la suite, si une telle situation s'avérait, le harceleur serait renvoyé de l'ITF sans appel. Compte tenu de la gravité, voire du caractère délictueux ou criminel de la situation, une plainte officielle serait déposée au service de police local qui prendrait alors la relève sur le dossier.

3.3 FRÉQUENTATIONS ET MARIAGE

Les couples en fréquentation doivent agir et se comporter avec modestie et grande discrétion, évitant les gestes d'affection et les contacts physiques sur le campus. Cette directive s'adresse également aux couples mariés afin de garder l'attention sur la formation en vue de l'exercice du ministère.

Bien que ce sujet soit d'ordre très personnel, l'ITF ne recommande pas à un étudiant de se marier durant une session courante. Cette recommandation est formulée afin d'aider l'étudiant à consacrer ses efforts, ses pensées et son temps à sa formation, et d'ainsi garder comme priorité l'obéissance à l'appel de Dieu pour sa vie.

3.4 PARTICIPATION À LA VIE ÉTUDIANTE

Des rassemblements spirituels sont organisés pour les étudiants demeurant dans la grande région montréalaise et les couronnes nord et sud de Montréal. Ils sont communément appelés « chapelles étudiantes hebdomadaires » et « chapelles mensuelles ». Des événements spéciaux sont également organisés à quelques reprises pendant l'année : conférence, journée d'orientation, journée de ressourcement spirituel, collation des grades et autres rassemblements ministériels bénéfiques à la communauté estudiantine de l'ITF.

Un calendrier annuel où figurent les dates importantes est également disponible sur le site internet de l'ITF. La présence de tous les étudiants à ces événements est fortement recommandée.

L'étudiant en formation pour le ministère doit assister avec assiduité aux réunions hebdomadaires offertes par son église locale et s'efforcer d'y maintenir une implication régulière dans divers départements.

3.5 ALLURE GÉNÉRALE ET TENUE VESTIMENTAIRE

L'allure générale d'un individu doit refléter son caractère intérieur. Certaines recommandations ont été élaborées afin d'établir une image sobre et positive de l'étudiant fréquentant l'ITF. Tout étudiant admis à temps plein et à temps partiel, de même que l'auditeur libre, doit respecter ces critères et recommandations établis pour l'allure générale et la tenue vestimentaire.

L'étudiant doit toujours refléter une saine hygiène personnelle et se vêtir sobrement et proprement en tout temps. Le port de vêtements moulants et écourtés, bermudas, pantalons d'exercice « sweat pants », t-shirts affichant des inscriptions à caractère violent ou sexuel, camisoles, chandails et robes à fines bretelles, est interdit. Le port de souliers est obligatoire en tout temps sur le campus. Pour assurer une meilleure visibilité pour tous, le port de chapeaux et de casquettes n'est pas autorisé dans les salles de classe et aux chapelles.

Afin de maintenir et préserver les standards d'allure générale et de tenue vestimentaire exigés, il pourrait arriver, à la demande de la direction, qu'un étudiant doive apporter les changements nécessaires afin de correspondre à l'image recherchée par l'ITF.

3.6 NOURRITURE ET BREUVAGES

La direction de l'ITF n'autorise pas l'étudiant à apporter de la nourriture dans la salle de classe et dans la bibliothèque. Seulement les bouteilles d'eau et les breuvages dans un contenant fermé avec un couvercle sont autorisés dans la salle de classe. Quant à la bibliothèque, aucun breuvage, autre qu'une bouteille d'eau, n'est accepté. La collaboration de chaque étudiant est demandée afin que cette directive soit respectée. Une aire réservée à la consommation de nourriture et de breuvages est aménagée au rez-de-chaussée. Aussi, pour faciliter le travail de notre service d'entretien, nous vous demandons de ne pas jeter de déchets liquides dans les poubelles.

4. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ITF

4.1 COMITÉ D'ADMINISTRATION

- ◆ Claude Houde, président
- ◆ Mark Lecompte, vice-président
- ◆ Jocelyn Olivier, secrétaire-trésorier
- ◆ Hélène Bégin Rhéaume, administratrice
- ◆ Glenn Smith, administrateur
- ◆ Monique Dion, administratrice
- ◆ Denis Favreau, administrateur
- ◆ Judy Fay, administratrice
- ◆ Rémi Labonté, administrateur
- ◆ Pierre Fortier, administrateur

4.2 ÉQUIPE DE DIRECTION ET PERSONNEL DE SOUTIEN

- ◆ Mark Lecompte, M. Th., Ph. D. (*cand*)
Président (mlecompte@itf-francophonie.com)
- ◆ Hélène Bégin Rhéaume
Directrice générale (hrheaume@itf-francophonie.com)
- ◆ Glenn Smith, Dr Min., D. Hon.
Doyen académique (gsmith@direction.ca)
- ◆ Caroline Pujol
Adjointe administrative et académique (cpujol@itf-francophonie.com)
- ◆ Irène Hilderal
Adjointe administrative et académique (ihilderal@itf-francophonie.com)
- ◆ Francine Gauthier
Réceptionniste (fgauthier@itf-francophonie.com)
- ◆ Béatrice Fayt
Bibliothécaire (bfayt@itf-francophonie.com)
- ◆ Étienne Plasse
Webmestre et technicien audio-visuel (eplasse@itf-francophonie.com
ou support@itf-francophonie.com)
- ◆ Denise Duranceau
Préposée à l'entretien

4.3 CORPS PROFESSORAL

Archambault, Simon (sarchambault@egliseleportail.com)

- ◆ Maîtrise en théologie biblique, Université de Montréal (Canada)
- ◆ Baccalauréat en théologie, mineure en théologie pratique, Institut de théologie pour la francophonie (ITF) (Longueuil, Canada)
- ◆ Diplôme en technique télévisuelle et cinématographie, Institut André-Grasset (Montréal, Canada)

Brassard, Gaétan (gbrassard@egliseleportail.com)

- ◆ Maîtrise en Études Bibliques, Université de Montréal (Canada)
- ◆ Certificat en Sciences Religieuses, Université de Montréal (Canada)
- ◆ Diplôme en Théologie, Institut Biblique Bérée (Canada)
- ◆ Pasteur principal de l'Église le Portail (Laval, Canada)
- ◆ Enseignant et prédicateur depuis 1994

Colella, Frédéric (fcolella@vienouvelle.org)

- ◆ Maîtrise en Philosophie et Apologétique, Trinity Theological Seminary (Newburgh, Indiana, USA)
- ◆ Certificat en Relation d'aide et Soins pastoraux, Institut Biblique du Québec (Longueuil, Canada)
- ◆ Diplôme en Théologie, Formation Timothée (Québec, Canada)
- ◆ Pasteur principal de l'Église du Plein Évangile à New Richmond de 1993 à 1997
- ◆ Pasteur principal de l'Église Vie Nouvelle à Trois-Rivières depuis 1997

Craan, George-Marie (gmcraan@yahoo.ca)

- ◆ Certificat de troisième cycle en Thérapie de couple et de famille (post-gradué) Hôpital général Juif de Montréal agrémenté par l'AAMFT
- ◆ Maîtrise en Communication (volet psychosocial), Université du Québec à Montréal
- ◆ Baccalauréat en Psychosociologie de la communication, Université du Québec à Montréal
- ◆ Études en Psychologie, Concordia University, Montréal
- ◆ Intervenante psychosociale et communautaire
- ◆ Intervenante en clinique et santé mentale
- ◆ Formatrice, coordonnatrice et animatrice de divers programmes

Décary, Daniel (ddecary@nouvellevie.com)

- ◆ Maîtrise en Counselling Pastoral, Université de Sherbrooke (Canada)
- ◆ Baccalauréat en Psychologie, Waterloo University (USA)
- ◆ Baccalauréat en Théologie, Collège Biblique Québec (Canada)
- ◆ Pasteur depuis 1988
- ◆ Fondateur du ministère en counselling pastoral « Ruisseaux de Vie » en 2006

Désorcy, Bruno (desorcyb@icloud.com)

- ◆ Candidat au Doctorat en sociologie des religions, Université du Québec à Montréal (Canada)
- ◆ Études de 3e cycle en études urbaines à l'Institut de recherche scientifique du Québec (INRS-Urbanisation), Montréal (Canada)
- ◆ Maîtrise en Sociologie de l'Université du Québec à Montréal (Canada)
- ◆ Baccalauréat en Sociologie (majeure) et Études Religieuses (mineure) de l'Université de Montréal (Canada)

Hoskins Smith, Sandy (ssmith@direction.ca)

- ◆ Maîtrise en Études bibliques et Intervention, Université de Montréal (Canada)
- ◆ Baccalauréat en Lettres et Littératures françaises, Université de Maryland (USA)
- ◆ Certificat de deuxième cycle en Théologie, Institute of Biblical Studies (USA)
- ◆ Certificat en Journalisme, Université Concordia (Montréal, Canada)

Houde, Claude (choude@nouvellevie.com)

- ◆ Diplôme en Théologie, Zion Bible Institute (USA)
- ◆ Pasteur principal de l'Église Nouvelle Vie à Longueuil (Longueuil, Canada)
- ◆ Pasteur depuis 1988
- ◆ Évangéliste durant 5 ans
- ◆ Enseignant et conférencier dans les institutions théologiques et séminaires depuis 1994
- ◆ Président du comité d'administration de l'ITF

Lachance, Christian (christian@emosaique.org)

- ◆ Baccalauréat en Théologie, Institut Biblique du Québec (Longueuil, Canada)
- ◆ Pasteur de jeunesse au Carrefour Chrétien de la Capitale durant dix (10) ans
- ◆ Pasteur fondateur de l'Église Communautaire Mosaïque en 2005

Lecompte, Mark (mlecompte@itf-francophonie.com)

- ◆ Candidat au Doctorat en théologie, Université Laval (Québec, Canada)
- ◆ Maîtrise en théologie, Tyndale College & Seminary (Toronto, Canada)
- ◆ Président fondateur de l'Institut de théologie pour la francophonie
- ◆ Président de l'Institut Biblique du Québec de 1997 à 2005
- ◆ Pasteur associé à l'Église Nouvelle Vie
- ◆ Plus de vingt (20) ans d'expérience en ministère pastoral et conférencier international
- ◆ Enseignant dans les institutions théologiques depuis plusieurs années
- ◆ Vice-président du comité d'administration de l'ITF

Masanka, Joseph Kabuya (berakajkm@eglisecep.com)

- ◆ Doctorat en Théologie, Faculté Universitaire de Théologie Protestante de Bruxelles (Belgique)
- ◆ Maîtrise en Théologie, Faculté de Théologie Évangélique de Bangui (FATEB), République centrafricaine)
- ◆ Diplôme d'études approfondies, Vaux-sur-Seine (France)
- ◆ Pasteur principal de la Communauté Évangélique de Pentecôte à Montréal (Québec)
- ◆ Aumônier de l'Église du Christ au Congo (ECC) auprès de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Campus de l'ISTA
- ◆ Enseignant dans les institutions théologiques depuis 1994

Morin, Jean-Sébastien (jeanseb.morin@videotron.ca)

- ◆ Candidat au Doctorat, Université Laval (Québec, Canada)
- ◆ Maîtrise en Nouveau Testament, Faculté de Théologie Évangélique (Montréal, Canada)
- ◆ Maîtrise en Philosophie, Université de Sherbrooke (Canada)
- ◆ Baccalauréat en Philosophie et Théologie, Université de Montréal (Canada)
- ◆ Certificat en Études Bibliques, Faculté de Théologie Évangélique de Montréal (Canada).
- ◆ Pasteur principal de l'Église Baptiste de Saint-Constant
- ◆ Auteur des livres « Une fille, un gars, un Dieu » et « Nous croyons en Dieu : La foi évangélique pour tous »

- ◆ Chargé de cours à l'École de Théologie Évangélique de Montréal (ETEM) (Canada)
- ◆ Formateur pour le Séminaire Biblique Multi-C (Union des Églises Baptistes Françaises au Canada)

Morissette, Denis (denis@denismorissette.com)

- ◆ Maîtrise en Psychoéducation, Université de Sherbrooke (Québec)
- ◆ Baccalauréat en Psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières (Québec)
- ◆ Certificat, Institute of Pastoral Counselling (Ohio)
- ◆ Président fondateur du ministère Sauf Conduit Inc.
- ◆ Pasteur consultant en relation d'aide à l'Église Nouvelle Vie à Longueuil (Québec)
- ◆ Membre de l'Association des psychoéducateurs du Québec
- ◆ Enseignant dans les institutions théologiques depuis plusieurs années

Racah, William (wvc3@telus.net)

- ◆ Doctorat en Éthique de l'Ancien Testament, Université Laval (Québec, Canada)
- ◆ Maîtrise en Études Bibliques de l'Ancien Testament, Southern California College (USA)
- ◆ Baccalauréat en Religion et Études Bibliques, Southern California College (USA)
- ◆ Diplôme en Théologie, Northwest Bible College (Edmonton, Canada)
- ◆ Enseignant dans les institutions théologiques depuis plusieurs années

Reader, Stéphanie (sreader@nouvellevie.com)

- ◆ Doctorat en Biochimie, Université du Québec à Montréal (Canada)
- ◆ Récipiendaire de la Médaille du Gouverneur Général du Canada pour la qualité exceptionnelle de sa thèse en biochimie
- ◆ Maîtrise en Océanographie, Université du Québec à Rimouski (Canada)
- ◆ Responsable du ministère de la femme à l'Église Nouvelle Vie à Longueuil depuis 2000
- ◆ Professeur à l'Institut Biblique du Québec de 2003 à 2004
- ◆ Professeur à l'Institut de théologie pour la francophonie depuis septembre 2005

Smith, Glenn (gsmith@direction.ca)

- ◆ Doctorat en Ministère Urbain, Northern Baptist Theological Seminary, (Chicago, USA)
- ◆ Doctorat honorifique, Union des universités privées d'Haïti pour contribution en pratique théologique en ministère urbain
- ◆ Maîtrise en Patrologie, Université d'Ottawa (Canada)
- ◆ Directeur général Direction Chrétienne à Montréal (Canada) depuis 1983
- ◆ Président d'Urbanus (Canada)
- ◆ Enseignant depuis de nombreuses années dans les institutions théologiques et protestantes.
- ◆ Membre du conseil d'administration de World Vision Canada de 1993 à 2005.
- ◆ Auteur, coauteur et éditeur de plusieurs livres et rédacteur de nombreux articles sur la mission urbaine.

Smith, Jenna (innovation@direction.ca)

- ◆ Maîtrise en Théologie, Études interdisciplinaires, Université de Montréal (Canada)
- ◆ Majeur en théologie , Université de Montréal (Canada)
- ◆ Baccalauréat en musique, Université de Montréal (Canada)

Tousignant, Sylvain (stousignant@nouvellevie.com)

- ◆ Maîtrise en Théologie, Université Laval (Québec, Canada)
- ◆ Certificat en Relation d'aide et Soins pastoraux, Institut Biblique du Québec (Longueuil, Canada)
- ◆ Diplôme en Théologie, Formation Timothée (Québec, Canada)
- ◆ Pasteur des ministères à l'Église Nouvelle Vie à Longueuil depuis 2009
- ◆ Pasteur depuis 1983
- ◆ Professeur à l'Institut Biblique du Québec de 1999 à 2009

5. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENTS SCOLAIRES

5.1 ANNÉE SCOLAIRE

À l'Institut de théologie pour la francophonie, une année scolaire est composée de trois (3) sessions réparties de la façon suivante :

- ◆ Automne : septembre à décembre (session à favoriser pour débiter un programme)
- ◆ Hiver : janvier à avril
- ◆ Été : mai à août

5.2 CATÉGORIES D'ÉTUDIANT

5.2.1 Étudiant régulier – temps plein

Un étudiant admis dans un programme de formation (certificat ou baccalauréat) qui est inscrit à quatre (4) cours ou plus dans une même session est considéré comme un étudiant à temps plein.

5.2.2 Étudiant régulier – temps partiel

Un étudiant admis dans un programme de formation (certificat ou baccalauréat) qui est inscrit à trois (3) cours et moins dans une même session est considéré comme un étudiant à temps partiel.

5.2.3 Étudiant libre

Un étudiant n'ayant pas été admis dans un programme de formation spécifique, qui est inscrit à au moins un cours et qui se conforme à toutes les exigences scolaires et pédagogiques reliées à ce cours, est considéré comme un étudiant libre. Aucun diplôme n'est relié à ce statut mais les crédits académiques pour la réussite des cours sont cumulables.

5.2.4 Étudiant provisoire

Un candidat ne rencontrant pas tous les critères et exigences d'admission établis par l'ITF pourrait être admis comme étudiant provisoire en prenant un maximum de trois (3) cours par session. Ce statut est temporaire, jusqu'à ce qu'il réponde à l'ensemble des critères et exigences. Aucun diplôme n'est relié à ce statut mais les crédits académiques pour la réussite des cours sont cumulables.

5.2.5 Auditeur libre

Un participant n'ayant pas ouvert de dossier à l'ITF en déposant une demande d'admission mais qui est inscrit dans un cours dans le seul but d'enrichir ses connaissances bibliques, théologiques ou pratiques sans remettre les travaux et autres exigences académiques reliées au cours inscrit, est considéré comme un auditeur libre. Celui-ci doit laisser la priorité aux étudiants réguliers lors des débats, discussions et autres activités du cours.

5.3 CHANGEMENT DE STATUT D'ÉTUDIANT

Un étudiant régulier désirant changer son statut d'étudiant régulier pour devenir auditeur libre doit en aviser par écrit le registrariat de l'ITF en respectant dates et délais indiqués ci-dessous. Ce changement de statut demeure toutefois soumis aux mêmes conditions de crédit/remboursement décrites dans la section 6.4.4 de ce Guide.

Un auditeur libre, n'ayant jamais ouvert un dossier d'admission ou suivi un cours en tant qu'étudiant régulier, peut modifier son statut d'auditeur libre à étudiant régulier en informant par écrit le registrariat de l'ITF et en présentant une demande d'admission et en payant les droits requis (50 \$ étudiant canadien ou 100 \$ étudiant étranger). Il doit aussi prévoir de payer la différence monétaire pour valider l'inscription au cours en tant qu'étudiant régulier. Des frais administratifs de 50 \$ sont aussi exigés pour valider le changement de statut. Cette procédure ne peut être effectuée qu'une seule fois par un auditeur libre.

Le changement de statut d'un étudiant régulier à auditeur libre ou d'un auditeur libre à étudiant régulier (suivant sa formation en direct sur le campus ou à distance par les cours en ligne) doit être effectué dans les délais suivants :

- ◆ Session d'automne : **avant le 10 octobre**
- ◆ Session d'hiver : **avant le 15 février**
- ◆ Session d'été : **avant le 1^{er} juin**
- ◆ Cours intensif d'une semaine : **avant le mardi**
- ◆ Cours enseigné les vendredis ou samedis : **avant le deuxième cours**

À défaut de respecter cette procédure et ces délais, l'étudiant régulier ou l'auditeur libre ne peut pas modifier son statut et conserve le statut qu'il avait au moment de son inscription initiale. Dans le cas de l'étudiant régulier, il est tenu de se conformer à toutes les exigences du cours (travaux et examens) afin d'éviter une mention « cours échoué par abandon » à son dossier académique.

5.4 CRÉDITS ET ÉQUIVALENCES DE COURS/CRÉDITS

5.4.1 Crédits

Le crédit est une unité qui permet à l'ITF d'attribuer une valeur numérique en nombre d'heures aux activités académiques. Il correspond à la charge de travail exigée d'un étudiant pour satisfaire les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche (cours, stages, laboratoires d'apprentissage, lectures, recherches, etc.).

Un crédit correspond à quinze (15) heures d'activités académiques. Il est à noter que tous les cours de l'ITF comprennent trois (3) crédits, soit quarante-cinq (45) heures. Pour chaque tranche de trois (3) heures d'activités académiques en classe, environ quatre (4) à six (6) heures de travail personnel est exigé de l'étudiant.

5.4.2 Reconnaissance des acquis et équivalence de cours/crédits

Il est possible d'obtenir une reconnaissance des acquis ou une équivalence de crédits pour des cours antérieurs de même nature. L'étudiant doit en faire la demande au registrariat et fournir les pièces justificatives appropriées, c'est-à-dire, des relevés de notes originaux et officiels et aussi, lorsque nécessaire, des copies des syllabus (plans de cours). Cette reconnaissance des acquis ou équivalence de cours est accordée si les objectifs et buts d'apprentissage, le contenu et le niveau du cours ainsi que la formation de l'enseignant sont adéquats. Dans tel cas, une reconnaissance ou équivalence pourrait être accordée pour l'un ou plusieurs des cours réussis en fonction des normes académiques en vigueur. Un cours ainsi équivalu ou une reconnaissance des acquis dans un programme de l'ITF apparaît au relevé de notes de l'étudiant avec le nombre de crédits obtenus. Ces crédits sont pris en compte dans le total des crédits requis pour la complétion du programme.

Dans le cas d'une admission dans un programme de Certificat de l'ITF, un maximum de trois (3) cours (9 crédits) suivis dans un autre établissement d'enseignement reconnu pourrait être équivalu. Pour une admission dans le programme du Baccalauréat, un maximum de dix (10) cours (30 crédits) pourraient être équivalu.

Des frais administratifs de **50 \$** sont exigés pour l'étude du dossier en vue d'une reconnaissance des acquis ou équivalence de cours/crédits.

5.5 COURS

Un cours correspond à un ensemble d'outils d'enseignement et d'étude. Ainsi, un cours peut prendre diverses formes telles que : leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, laboratoires, lectures dirigées, etc. Les cours sont répartis en fonction de différents niveaux de difficulté. Dans chaque programme, ces cours se présentent selon trois (3) catégories :

- ◆ Cours obligatoires
- ◆ Cours complémentaires/optionnels
- ◆ Cours au choix

5.5.1 Cours obligatoires

Ils correspondent à la formation générale de base minimum ou tronc commun, qu'un étudiant inscrit dans un programme spécifique doit réussir pour l'obtention du Certificat ou du Baccalauréat.

5.5.2 Cours complémentaires/optionnels

Les cours complémentaires/optionnels portent sur les différents domaines de l'étude théologique, tels que les études bibliques, la relation d'aide (counselling pastoral), les stages, la théologie pratique et la théologie systématique. Au fur et à mesure que les cours sont offerts, l'étudiant doit en sélectionner dans chacun des quatre (4) domaines d'étude afin de maintenir une structure biblique, théologique et pratique bien équilibrée qui respecte le

programme auquel il est admis. Il est invité à s'adresser à la directrice de l'ITF pour obtenir une orientation adéquate, si nécessaire.

5.5.3 Cours au choix

Ces cours correspondent à l'ensemble des cours offerts à l'ITF. L'étudiant doit en choisir un certain nombre afin de diversifier sa formation en fonction de ses intérêts et de ses goûts personnels. Les cours au choix peuvent être sélectionnés parmi l'ensemble des cours offerts dans le programme auquel l'étudiant est admis. Les programmes de Certificats spécialisés permettent un seul cours au choix tandis que le programme de Baccalauréat permet un maximum de sept (7) cours au choix s'il ne comporte pas de mineure. Si une mineure est ajoutée, seulement trois (3) cours au choix seront permis.

5.6 ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ AUX COURS

Afin de réussir adéquatement sa formation, il est essentiel que l'étudiant soit présent à chaque cours enseigné en direct. Un étudiant qui doit s'absenter est préalablement tenu d'en aviser le professeur par courriel ainsi que le registrariat. Il va sans dire que cette absence doit être motivée. Tout étudiant qui s'absente à plus de deux (2) cours, même avec une raison valable et justifiée, pourrait être considéré comme ayant abandonné le cours. La mention « cours échoué par abandon » serait alors inscrite à son dossier académique. Dans le cas d'une absence prolongée, un billet médical attestant de la maladie et de l'incapacité de l'étudiant à étudier doit être fourni afin d'éviter un échec par abandon. Les auditeurs libres doivent également se conformer à cette règle d'assiduité. Par ailleurs, la ponctualité est de mise et un étudiant arrivant en retard, sans s'être préalablement justifié auprès du professeur et du registrariat de l'ITF, pourrait se voir refuser l'accès au cours.

5.7 ANNULATION, ABANDON ET ÉCHEC D'UN COURS

Si un étudiant annule un cours auquel il est déjà inscrit, un crédit/remboursement pourrait être consenti selon les modalités décrites dans la section 6.4 de ce Guide. Il est à noter que l'absence à un cours, l'arrêt de paiement ou le non-paiement d'un cours ne constitue aucunement un motif d'annulation du cours. Seul un avis écrit, daté et signé peut permettre de déterminer s'il s'agit d'une annulation, d'un abandon ou d'un échec.

Un cours annulé par un avis écrit avant la première heure d'enseignement, n'apparaît pas au dossier académique ni au relevé de notes annuel de l'étudiant. Il en va de même si l'annulation se fait par écrit alors que le cours a commencé et que la date limite prescrite pour l'obtention d'un crédit/remboursement n'est pas encore dépassée. Par contre, si le délai pour l'obtention d'un crédit/remboursement est dépassé et que l'étudiant informe par écrit de son intention d'annuler ou d'abandonner un cours, la mention « cours abandonné » sera inscrite au dossier de l'étudiant. Si un étudiant ne réussit pas à obtenir la note de passage de **60** requise pour la réussite d'un cours, la mention « échec » sera inscrite à son dossier académique. Si un étudiant termine la session sans remettre la totalité des travaux, la mention « cours échoué par abandon » sera inscrite à son dossier académique et à son relevé de notes annuel.

5.8 RENOI

Dans des cas particuliers, il pourrait arriver qu'il soit demandé à un étudiant de se retirer de l'ITF. Cette procédure pourrait entre autres survenir lorsqu'un étudiant a été admis avec le statut d'étudiant « provisoire » et que finalement, il se trouverait inapte à se conformer aux exigences et aux idéaux de l'ITF.

Un renvoi pourrait aussi survenir si les croyances et convictions d'un étudiant devenaient contraires à celles endossées et prônées par l'ITF, ou une non-conformité aux standards de vie établis par l'ITF (Sections 1.3 et 3 « Croyances et convictions » et « Vie étudiante » de ce Guide).

6. PROGRESSION SCOLAIRE

6.1 ADMISSION

L'admission constitue la première des deux (2) étapes administratives préalables pour débiter un programme d'études à l'Institut de théologie pour la francophonie. La seconde est l'inscription aux cours. (Section 6.2 de ce Guide)

Un candidat désirent suivre des cours sous le statut d'auditeur libre n'a pas à passer par la procédure d'admission et seul son formulaire d'inscription aux cours est nécessaire pour lui permettre d'assister à un cours.

6.1.1 Conditions d'admission

À l'Institut de théologie pour la francophonie, les critères d'admission sont les suivants :

- ◆ Être âgé de dix-huit (18) ans et plus.
- ◆ Pour être admis, un candidat canadien ou résident permanent du Canada doit détenir au minimum un Diplôme d'études secondaires (DES), ou un Diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une équivalence d'un de ces diplômes.
- ◆ À défaut d'avoir un Diplôme d'études secondaires (DES), un Diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une équivalence, le postulant doit détenir une formation, une expérience et une compétence professionnelle concrète et valable.
- ◆ Pour être admis, un candidat non québécois doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans et être titulaire, au minimum, d'un diplôme pré universitaire terminal, représentant douze (12) années de scolarité.

De plus, l'étudiant potentiel doit répondre aux exigences suivantes :

- ◆ Avoir une expérience personnelle de conversion depuis au moins un an.
- ◆ Répondre aux critères requis pour être membre d'une église locale et pouvoir fournir une référence pastorale.
- ◆ Être convaincu de l'appel de Dieu pour exercer un ministère chrétien et être prêt à respecter les exigences d'une formation pour le ministère.
- ◆ Vivre selon les standards chrétiens acceptables et être exempt de toutes pratiques et habitudes répréhensibles. (Voir section 3.1 de ce Guide)
- ◆ Remplir un dossier d'admission et le déposer au registrariat de l'ITF dans les délais prescrits avec tous les documents requis et payer les droits exigés.

- ◆ Être apte à satisfaire aux conditions financières rattachées à sa formation.

6.1.2 Procédure d'admission – candidat québécois ou canadien

L'ITF est prêt à accueillir à chaque session, tous les étudiants québécois et canadiens ayant un appel au ministère, en leur offrant une formation en direct sur le campus à Longueuil ou une formation à distance au moyen des cours en ligne. Pour ouvrir un dossier à l'ITF :

- ◆ Le candidat doit satisfaire aux conditions d'admission précédemment mentionnées à la section 6.1.1 de ce Guide.
- ◆ Le candidat doit sélectionner et remplir, sous l'onglet « admission et inscription » du site internet de l'ITF www.itf-francophonie.com, le formulaire correspondant à son statut parmi les quatre (4) formulaires proposés.
- ◆ Le candidat doit joindre au formulaire d'admission les documents exigés numérisés, c'est-à-dire la photo de type passeport en haute définition et en format jpeg et les diplômes antérieurs, et finaliser et valider la demande par le paiement de 50 \$ exigé pour les frais d'ouverture du dossier (non remboursables). S'il y a lieu, un paiement additionnel de 50 \$ pour l'étude et la reconnaissance des acquis ou l'équivalence de cours est requis, advenant que le candidat ait suivi une formation universitaire pertinente antérieure à évaluer. Le cas échéant, les relevés de notes originaux des universités concernées devront être fournis pour l'étude. Cette demande doit être soumise avant les dates suivantes :

Pour la session d'automne : **avant le 15 août**

Pour la session d'hiver : **avant le 15 décembre**

Pour la session d'été : **avant le 10 avril**

- ◆ Le candidat doit obtenir du registrariat de l'ITF, une lettre confirmant son acceptation comme étudiant qui lui indiquera aussi son numéro d'étudiant qui lui sera nécessaire pour procéder à l'inscription aux cours, suivant le programme dans lequel il a été admis.

6.1.3 Procédure d'admission – candidat étranger (hors Canada) pour une formation à distance

L'ITF désire offrir une formation à distance aux étudiants étrangers demeurant dans divers pays francophones qui ne peuvent pas venir suivre une formation en direct sur le campus de l'ITF au Québec.

La procédure d'admission est sensiblement la même que pour le candidat canadien. Il doit satisfaire aux conditions d'admission précédemment mentionnées à la section 6.1.1 de ce Guide.

- ◆ Le candidat doit sélectionner et remplir, sous l'onglet « [Admission et inscription](#) » du site internet de l'ITF, le formulaire correspondant à son statut parmi les quatre (4) formulaires proposés.

- ◆ Le candidat doit joindre au formulaire d'admission les documents exigés numérisés, c'est-à-dire la photo de type passeport en haute résolution et en format jpeg et les diplômes antérieurs, et valider la demande par le paiement de 100 \$ canadiens exigé pour les frais d'ouverture du dossier (non remboursables). S'il y a lieu, un paiement additionnel de 50 \$ pour l'étude et la reconnaissance d'acquis ou d'équivalences de cours est requis, advenant le cas où le candidat ait suivi une formation universitaire pertinente antérieure à évaluer. Le cas échéant, les relevés de notes originaux des universités concernées devront être fournis pour l'étude. Cette demande doit être soumise avant les dates suivantes :

Pour la session d'automne : **avant le 15 août**

Pour la session d'hiver : **avant le 15 décembre**

Pour la session d'été : **avant le 10 avril**

- ◆ Le candidat doit obtenir du registrariat de l'ITF, une lettre confirmant son acceptation comme étudiant qui lui indiquera aussi son numéro d'étudiant qui lui sera nécessaire pour procéder à l'inscription aux cours, suivant le programme dans lequel il a été admis.

6.1.4 Procédure d'admission – candidat étranger (hors Canada) pour une formation en direct sur le campus de l'ITF à Longueuil

L'ITF est heureux d'accueillir à chaque rentrée automnale plusieurs étudiants étrangers qui viennent au Québec pour suivre une formation dans un programme de l'ITF sur le campus de Longueuil. Ils proviennent de plusieurs pays francophones et de plusieurs églises évangéliques. Toutefois, la procédure d'admission diffère de celle pour les candidats québécois, canadiens ou pour les candidats étrangers qui voudraient suivre une formation à distance et qui sont décrites précédemment dans ce Guide. Cette section a pour but d'informer, d'assister et d'orienter le candidat étranger, dans les différentes étapes pour mener à bien son projet d'études.

Nous tenons à spécifier que suite à des changements effectués le 30 juin 2017 par le gouvernement canadien concernant l'octroi des permis d'études, seuls les étudiants étrangers admis dans un établissement d'enseignement désigné (EED) reconnu par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec peuvent obtenir un permis pour venir étudier au Québec. L'ITF ne figurant pas sur la liste de ces [établissements d'enseignements désignés](#), fait en sorte qu'un étudiant étranger ne peut plus obtenir un permis d'études pour venir étudier au Québec dans un programme spécifique et propre à l'ITF comme le peut un étudiant québécois ou canadien ou un étudiant étranger qui suivrait sa formation à distance dans son pays au moyen des cours en ligne de l'ITF.

Heureusement depuis 2013, l'ITF est un partenaire associé avec l'Université Laval qui est un établissement d'enseignement désigné et reconnu sur la liste des gouvernements québécois et canadien (EDD #019359011020). Un étudiant étranger pourrait alors venir étudier sur le campus de l'ITF, qui est aussi un campus satellite de la [Faculté de théologie et de Sciences Religieuses de l'Université Laval](#), en présentant une demande d'admission à l'Université

Laval auprès de laquelle il doit se qualifier pour être admis dans le programme du [Certificat en théologie](#) ou du [Baccalauréat en théologie](#). Tous les cours de ces deux programmes de la FTSR de l'UL pourront ainsi être suivis sur le campus de l'UL situé à l'ITF (Longueuil) et ils seront enseignés par les professeurs de l'ITF qui sont associés à l'Université Laval.

Important : *Au terme de son programme, l'étudiant étranger recevra une double diplomation. Un premier Baccalauréat en théologie lui sera remis par l'Université Laval et sera reconnu à travers le monde entier et un deuxième Baccalauréat en études théologiques et pastorales, lui sera remis par l'ITF et sera reconnu dans tous les milieux évangéliques.*

Coûts et droits de scolarité

Évidemment, venir étudier au Québec en tant qu'étudiant étranger admis à l'UL, permet l'obtention du permis d'études nécessaire, si le candidat se qualifie auprès de l'Université Laval et de l'ITF, mais il va sans dire que le [coût des droits de scolarité](#) en est majoré puisqu'il sera un étudiant admis dans une université publique étrangère.

À titre informatif, pour une année de formation (Certificat en théologie – 10 cours), les droits de scolarité pour un étudiant étranger français admis à l'UL sont d'environ 8 000 \$ canadiens. Ce sont essentiellement les mêmes coûts que pour un étudiant canadien demeurant hors du Québec. Pour un étudiant étranger belge ou suisse, les coûts s'élèvent à environ 17 000 \$ canadiens par année. Un programme de formation d'une durée de trois ans (Baccalauréat en théologie – 30 cours) coûte environ 24 000 \$ canadiens pour un étudiant étranger français et 51 000 \$ canadiens pour un étudiant suisse ou belge. À ces coûts viennent s'ajouter les frais d'hébergement, de nourriture et de subsistance qui totalisent environ 15 000 \$ à 20 000 \$ canadiens par année pour une personne.

Auparavant, un étudiant étranger pouvait obtenir un permis d'études pour venir étudier directement à l'ITF (sans devoir passer par l'Université Laval) et les coûts demeuraient les mêmes que pour les étudiants québécois; 3 000 \$ canadiens par année plus environ 15 000 \$ à 20 000 \$ canadiens pour les frais d'hébergement, de nourriture et de subsistance. Cette décision du gouvernement peut sembler un défi considérable mais nous sommes conscients de la grandeur et de la richesse trouvées en notre grand Dieu pour accomplir Sa volonté envers ceux qu'Il appelle pour le ministère pastoral.

Nous vous invitons à consulter les sites suivants pour plus de détails afin de mieux pouvoir évaluer votre projet de venir étudier à l'ITF (en passant par l'Université Laval) qui est maintenant l'unique option pour les étudiants étrangers.

- ◆ <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada.html>
- ◆ <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/index.html>
- ◆ <http://www.ftsr.ulaval.ca/>

- ◆ <https://www.ulaval.ca/les-etudes/droits-de-scolarite/calcul-des-droits-et-des-frais-de-scolarite/etudiant-etranger/programmes-de-1er-cycle.html>

Les grandes étapes à suivre

Il est bien important de suivre minutieusement les étapes suivantes afin de vous assurer du bon déroulement de cette démarche et une arrivée sans embûches ni complications.

- ◆ **La toute première étape** est de présenter une [demande d'admission à l'ITF en tant qu'étudiant étranger](#) pour le programme du Certificat en théologie de l'UL (1 an) ou du Baccalauréat en théologie de l'UL (3 ans) afin que nous puissions étudier votre dossier et évaluer si vous rencontrez nos [critères et exigences d'admission](#). Cette demande qui vise toujours la rentrée automnale doit être déposée à l'ITF **préférentiellement avant le 31 janvier** et inclure tous les documents requis (photo numérisée, diplômes d'études, lettre de recommandation pastorale et paiement de 100 \$ canadiens.
- ◆ **La deuxième étape** est d'attendre votre lettre d'acceptation et d'instructions de l'ITF pour vous permettre de déposer une demande d'admission à l'UL **avant le 1er mars**, afin d'être aussi admis pour la rentrée d'automne.

À noter : *Les étudiants étrangers sont admis uniquement en début d'année scolaire, c'est-à-dire à la session d'automne qui débute en septembre, étant donné que les cours constituant les deux programmes offerts aux étudiants étrangers à plein temps détenteurs d'un permis d'études, sont structurés et organisés suivant le calendrier scolaire qui débute en septembre et se termine à la fin du mois de mai. Aucun candidat étranger ne peut être admis en milieu d'année scolaire, c'est-à-dire à la session d'hiver qui débute en janvier.*

- ◆ **La troisième étape**, lorsque vous aurez obtenu votre offre d'acceptation officielle de l'Université Laval dans le programme du Certificat en théologie ou du Baccalauréat en théologie, est d'ACCEPTER cette offre d'acceptation dans un programme que l'UL vous proposera.
- ◆ **La quatrième étape** est de débiter les procédures administratives pour obtenir votre CAQ (Certificat d'acceptation du Québec) auprès d'[Immigration, Diversité et Inclusion Québec](#).

Important : *L'obtention du CAQ seul ne permet pas de venir étudier au Québec car seul le permis d'études émis par Immigration et Citoyenneté Canada permet l'entrée au Canada sous le statut d'étudiant étranger.*

- ◆ **La cinquième étape** est de présenter une demande pour l'obtention d'un permis d'études auprès d'[Immigration et Citoyenneté Canada](#).
- ◆ **La sixième étape** est d'informer le registrariat de l'ITF de chaque étape complétée pour vos démarches administratives en vue de l'obtention d'un permis d'études afin que nous puissions vous assister, vous orienter et vous aider dans cette aventure importante de venir vous installer au Québec pour étudier à l'Université Laval sur le campus de l'ITF à Longueuil.

Vous devrez d'ailleurs nous envoyer par courriel une copie numérisée de votre CAQ et de la lettre vous octroyant votre permis d'études aussitôt que vous les recevrez.

- ◆ **La septième étape**, lorsque toutes les procédures auront été accomplies et que vous aurez la confirmation de l'octroi de votre permis d'études, est d'informer le registrariat de l'ITF des détails de votre arrivée (date, heure, compagnie aérienne, # du vol, provenance, etc.). Nous serons en mesure de vous diriger ensuite vers l'inscription aux cours de votre programme puisqu'au Québec, une admission dans un programme d'études ne sous-entend pas une inscription aux cours. Il s'agit de deux étapes bien distinctes à faire à des dates bien précises.
- ◆ **La huitième et dernière étape** sera de procéder à votre inscription aux cours de la session d'automne. La directrice de l'ITF, Hélène Bégin Rhéaume, pourra alors vous conseiller et vous orienter dans les choix de cours à sélectionner.

Nos prières sont avec vous afin que Dieu puisse vous éclairer et vous faire connaître sa volonté pour votre vie en ouvrant toutes les portes devant vous pour vous diriger vers votre appel à une formation théologique, biblique, ministérielle et pratique à l'ITF!

Politique non discriminatoire : L'ITF accepte, dans l'un ou l'autre de ses programmes, tout étudiant sans discrimination de sexe, race, couleur, nationalité ou différence ethnique. De plus, les personnes provenant d'autres associations, affiliations ou dénominations évangéliques et répondant aux conditions d'admission établies et aux standards de l'ITF sont les bienvenues.

Important : L'obtention d'un Certificat ne garantit pas l'accès au Baccalauréat en études théologiques et pastorales. Veuillez consulter chaque programme pour connaître les exigences particulières s'y rattachant.

Important : Tout étudiant demeuré inactif (ne s'était pas inscrit à un cours) durant une période continue de trois (3) années, devra repasser par cette procédure d'admission avant de pouvoir s'inscrire à nouveau à un cours.

6.2 CHOIX DE COURS ET INSCRIPTION

Seul un étudiant admis comme étudiant régulier et ayant obtenu une lettre d'acceptation de l'ITF peut être inscrit aux cours en direct et en ligne, à l'exception d'un auditeur libre qui n'est pas tenu d'ouvrir de dossier académique. Il est important de souligner qu'un dossier d'admission soumis et accepté ne constitue pas automatiquement en une inscription aux cours.

L'étudiant est responsable de sa formation, du choix de programme et du suivi des choix de cours dans son programme. Il est recommandé de consulter les programmes d'études présentés aux sections 8 et 10 de ce Guide pour bien saisir toutes les nuances et exigences académiques de chacun. Par la suite, la consultation de l'horaire des cours offerts à chaque session permet à l'étudiant de sélectionner les cours du programme admis. Afin de faciliter la tâche du choix des cours, la directrice émet des

propositions de cours à suivre en fonction du programme de l'étudiant. Celles-ci sont inscrites au profil académique de l'étudiant qu'il peut consulter en tout temps en se connectant à la base académique informatisée accessible par la page d'accueil du site internet de l'ITF.

De plus, l'étudiant peut, en tout temps, demander conseil auprès de la directrice, s'il en a besoin. Ainsi, l'étudiant peut s'assurer d'atteindre les objectifs de sa formation en accumulant le nombre de crédits dans les différentes catégories de cours (obligatoires, complémentaires/optionnels et au choix), selon les exigences spécifiques à son programme d'études.

Pour s'inscrire, l'étudiant doit :

- ◆ Remplir et soumettre un formulaire d'inscription aux cours en prenant soin de bien respecter les sessions dans lesquelles les cours sont offerts en consultant l'horaire disponible à chaque session (automne, hiver et été). Ce formulaire doit parvenir au registrarat de l'ITF avant la date prescrite pour chaque session.
- ◆ Valider l'inscription avec un paiement, tel qu'établi par les modalités de paiement décrites dans le présent Guide et sur le formulaire d'inscription. Un formulaire non validé par un paiement ne sera pas accepté.
- ◆ Avoir acquitté en totalité, avant la date officielle de la rentrée de la session visée, tous les droits et frais de scolarité se rattachant aux sessions antérieures.

6.3 DROITS ET FRAIS DE SCOLARITÉ

- ◆ Cours en direct ou en ligne – étudiant régulier à temps partiel inscrit à trois (3) cours ou moins par session :

Prix par cours (inscription hâtive).....	275 \$
Prix par cours (inscription tardive).....	300 \$
- ◆ Cours en direct ou en ligne – étudiant régulier à temps plein inscrit à quatre (4) cours ou plus par session :

Prix par cours (inscription hâtive)	250 \$
Prix par cours (inscription tardive).....	275 \$
- ◆ Cours abrégé THO-1000 Méthodologie de travail en études théologiques (en ligne et auditeur libre seulement)..... 50 \$
- ◆ Cours en direct ou en ligne – auditeur libre.....180 \$
- ◆ Cours suivi en groupe au sein d'une église accréditée ACF en développement - prix par cours.....1000 \$
- ◆ Cours suivi en groupe au sein d'une église autonome accréditée ACF - prix par cours1500 \$
- ◆ Frais pour ouverture du dossier :

Étudiant régulier canadien	50 \$
Étudiant régulier étranger (hors Canada).....	100 \$
- ◆ Frais pour étude de dossier en vue d'une reconnaissance de cours ou équivalence de crédits..... 50 \$
- ◆ Frais pour syllabus de cours et matériel pédagogique..... 15 \$
- ◆ Frais d'utilisation de la bibliothèque de l'ITF
Obligatoires à chaque session pour les étudiants réguliers sur le

campus et en ligne (dans un rayon de moins de 70 kms)	30 \$
◆ Frais afférents pour activités étudiantes Obligatoires à chaque session pour les étudiants réguliers sur le campus et en ligne (dans un rayon de moins de 70 kms).....	30 \$
◆ Frais pour diplomation et collation des grades Obligatoires et payables par le finissant de l'année.....	100 \$
◆ Frais pour reprise d'examen ou de travail majeur	50 \$
◆ Frais pour correction de révision de correction	50 \$
◆ Frais pour changement de statut – auditeur à étudiant régulier.....	50 \$
◆ Frais pour chèque sans provision.....	25 \$
◆ Frais pour un relevé de notes additionnel (excluant le relevé annuel régulier).....	10 \$

Important : La direction de l'ITF se réserve le droit de procéder aux changements des prix mentionnés ci-dessus sans préavis.

6.4 MODALITÉS DE PAIEMENT ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

6.4.1 Modalités de paiement – auditeur libre

Pour être acceptée, une inscription à des cours en tant qu'auditeur libre, doit être validée par un paiement complet versé en argent comptant, carte de crédit (Visa et Mastercard) ou paiement direct, à la date prescrite pour chaque session (automne, hiver et été).

6.4.2 Conditions de remboursement – auditeur libre (Voir annexe C de ce Guide)

L'auditeur libre inscrit à un cours et désirant l'abandonner ou l'annuler doit présenter un avis écrit ou un courriel (info@itf-francophonie.com) au registrariat de l'ITF expliquant les raisons de cet abandon ou annulation. Toutefois, cette procédure ne garantit aucunement un remboursement. Si la demande est acceptée par la direction de l'ITF, un crédit-cours pourrait être consenti pour le coût payé pour le cours seulement selon les conditions suivantes :

- ◆ Pour toutes les sessions : Pour une annulation effectuée **avant le début du cours**, un remboursement correspondant à 100% du coût payé sera consenti sous forme d'un remboursement ou d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours.
- ◆ Pour la session d'automne : Pour une annulation effectuée **avant le 10 septembre**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée **avant le 20 septembre**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée après le

20 septembre, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.

- ◆ Pour la session d'hiver : Pour une annulation effectuée **avant le 20 janvier**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée **avant le 30 janvier**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée après le 30 janvier, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.
- ◆ Pour la session d'été : Pour une annulation effectuée **avant le 15 mai**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée **avant le 25 mai**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel envoyé par l'ITF à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Pour une annulation effectuée après le 25 mai, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.
- ◆ Pour les cours en une semaine intensive: Pour une annulation effectuée une fois le cours débuté, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.
- ◆ Pour les cours enseignés les vendredis ou samedis : Pour une annulation effectuée entre le premier et le deuxième vendredi ou samedi, un remboursement correspondant à 50% du coût payé sera consenti sous forme d'un crédit-cours, confirmé par un courriel de l'ITF envoyé à l'auditeur libre, à être appliqué sur un prochain cours. Après le deuxième vendredi ou samedi, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.
- ◆ Pour les cours suivis en ligne : Pour une annulation effectuée après la date d'envoi à l'auditeur libre des codes d'accès au cours, aucun remboursement /crédit ne sera consenti à l'auditeur libre.

6.4.3 Modalités de paiement – étudiant régulier

Pour être acceptée, une inscription à des cours en tant qu'étudiant régulier, doit être validée par un paiement complet versé en argent comptant, carte de crédit (Visa et Mastercard) ou paiement direct, à la date prescrite pour chaque session (automne, hiver et été).

Cette exigence est valable pour les étudiants réguliers à temps partiel, inscrits à trois (3) cours et moins, les étudiants réguliers à temps plein inscrits à quatre (4) cours et plus, les étudiants libres (sans programme particulier) et les étudiants provisoires.

6.4.4 Conditions de remboursement – étudiant régulier (Voir annexe B de ce Guide)

Un étudiant inscrit à un cours et qui désire l'annuler ou l'abandonner doit présenter un avis écrit ou un courriel (info@itf-francophonie.com) au registrariat de l'ITF en y indiquant clairement les raisons de l'annulation ou de l'abandon. Toutefois, cette procédure ne garantit aucunement un remboursement et n'est pas applicable pour les cours suivis « en ligne » étant donné que dès les premières heures, l'étudiant a accès à l'ensemble du cours pour visionnement. Si la demande est acceptée par la direction de l'ITF, un crédit pour les droits du cours seulement pourrait être consenti selon les conditions suivantes :

- ◆ Pour toutes les sessions : Pour une annulation effectuée **avant le début du cours**, un remboursement correspondant à 100% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un remboursement ou d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.
- ◆ Pour la session d'automne : Pour une annulation effectuée **avant le 10 septembre**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée **avant le 20 septembre**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée après le 20 septembre, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.
- ◆ Pour la session d'hiver : Pour une annulation effectuée **avant le 20 janvier**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée **avant le 30 janvier**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée après le 30 janvier, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.
- ◆ Pour la session d'été : Pour une annulation effectuée **avant le 15 mai**, un remboursement correspondant à 50% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée **avant le 25 mai**, un remboursement correspondant à 25% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à

cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Pour une annulation effectuée après le 25 mai, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.

- ◆ Pour les cours enseignés en semaine intensive : Pour une annulation effectuée une fois le cours débuté, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.
- ◆ Pour les cours enseignés les vendredis ou samedis : Pour une annulation effectuée entre le premier et le deuxième vendredi ou samedi, un remboursement correspondant à 50% du coût payé, pour le cours seulement, sera consenti sous forme d'un crédit-cours versé au compte de l'étudiant pour être appliqué sur un prochain cours. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF. Après le deuxième vendredi ou samedi, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant. Un courriel à cet effet sera envoyé à l'étudiant par l'ITF.
- ◆ Pour les cours suivis en ligne : Pour une annulation d'un cours en ligne effectuée après la date d'envoi à l'étudiant des codes d'accès au cours, aucun remboursement/crédit ne sera consenti à l'étudiant.

Important : *Seuls les droits versés pour les cours sont éligibles aux conditions de remboursement/crédit. Tous les autres droits et frais payés ne peuvent faire l'objet d'un remboursement/crédit.*

Important : *Un étudiant qui change son statut d'étudiant régulier à auditeur libre au cours d'une session ne bénéficie d'aucun remboursement pour les droits de cours et autres frais payés au moment de l'inscription en tant qu'étudiant régulier.*

Important : *Un étudiant ne peut pas obtenir de relevé de notes, ni recevoir de diplôme, sans avoir acquitté en totalité les droits et frais de scolarité.*

6.5 DIPLOMATION ET COLLATION DE GRADES

L'étudiant a réussi un programme et peut recevoir le diplôme s'y rapportant lorsqu'il a réussi tous les cours du programme avec l'obtention d'une moyenne minimale de **C**. L'étudiant qui termine et réussit tous les cours du programme du baccalauréat avec une moyenne minimale cumulative de **A** obtient son baccalauréat avec une mention d'honneur.

Un étudiant demeurant au Québec et/ou à un maximum de six cents (600) kilomètres de l'ITF, ayant suivi sa formation en direct ou en ligne et terminant un programme de certificat, devra obligatoirement être présent à la collation des grades annuelle pour pouvoir recevoir son grade s'il a rencontré et réussi toutes les exigences académiques régissant son programme.

Un étudiant demeurant hors de la province de Québec et/ou à plus de six cents (600) kilomètres de l'ITF, ayant suivi sa formation en direct ou en ligne et terminant un programme de certificat pourra recevoir son grade par courrier postal s'il a rencontré

et réussi toutes les exigences académiques régissant son programme. Cette option est offerte bien que nous prônions la présence de l'étudiant à la collation des grades annuelle pour recevoir son grade.

Considérant l'importance reliée à la formation biblique, théologique, ministérielle et missionnaire dispensée par l'ITF et la responsabilité s'y rattachant, un étudiant demeurant au Québec ou hors Québec, ayant suivi sa formation en direct ou en ligne et terminant le programme du baccalauréat devra obligatoirement et sans exception, être présent à la collation des grades annuelle pour pouvoir recevoir son grade s'il a rencontré et réussi toutes les exigences académiques régissant son programme. Aucun diplôme ne sera envoyé par courrier postal et sous aucune considération.

Tous les étudiants, sans exception, doivent payer des frais de diplomation et de collation de grades de **100 \$, qu'ils soient présents ou non à la cérémonie annuelle**, s'ils désirent valider et recevoir leur grade. Aussi, aucun diplôme de baccalauréat ou certificat de remplacement ne peut être émis. Il est donc important que l'étudiant conserve en lieu sûr l'original de son certificat et/ou baccalauréat émis par l'ITF.

7. RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

7.1 SYSTÈME DE NOTATION ET BARÈME DE CONVERSION

Les cours sont notés selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème lettre/point suivant:

Cote	% UL	Points	Appréciations
A +	(95 et +)	4,3	exceptionnel avec mention d'honneur
A	(90 à 94,9)	4,0	excellent avec mention d'honneur
A -	(87 à 89,9)	3,7	excellent
B +	(84 à 86,9)	3,3	très bon
B	(80 à 83,9)	3,0	très bon
B -	(77 à 79,9)	2,7	bon
C +	(74 à 76,9)	2,3	bon
C	(70 à 73,9)	2,0	moyen
C -	(67 à 69,9)	1,7	moyen
D+	(64 à 66,9)	1,3	passable
D	(60 à 63,9)	1,0	passable
E	(- de 60)	0,7	échec

7.2 CORRECTION DES TRAVAUX ET RELEVÉ DE NOTES

En général, le délai accordé aux professeurs pour la correction des travaux est d'environ un mois suivant la date de fin de la session. Par la suite, les notes sont compilées et numérisées de façon à être ajoutées à la base académique informatisée, que l'étudiant peut consulter en ligne, et, par le fait même, au relevé de notes de chaque étudiant. Les travaux sont, pour leur part, insérés dans des enveloppes adressées à chaque étudiant, et les examens, s'il y en a, sont conservés au dossier académique de l'étudiant à l'ITF. Chaque étudiant qui suit sa formation en direct sur le campus, peut récupérer ses travaux à la réception de l'ITF. Pour l'étudiant suivant sa formation en ligne, il recevra ses travaux par courrier postal. À la réception de ses travaux, l'étudiant peut :

- ◆ Consulter les corrections et observations inscrites par le professeur sur ses travaux et venir consulter ses examens conservés à son dossier scolaire à l'ITF;
- ◆ Demander une révision de l'évaluation d'un ou de plusieurs travaux en expliquant les raisons. Pour ce faire, il doit déposer les travaux concernés au registrariat de l'ITF en prenant bien soin d'y joindre une lettre explicative adressée au professeur justifiant les raisons de cette réévaluation. Il est à noter que cette demande ne garantit nullement une révision de la décision initiale du professeur et qu'un coût de **50 \$** est exigé pour une nouvelle correction. Une révision pourrait tout aussi bien entraîner une note à la baisse. C'est un risque que l'étudiant doit pleinement assumer lorsqu'il demande une révision de correction.

Un relevé de notes annuel est émis au mois de juin. Ce relevé inclut les notes des sessions d'une année scolaire complète, c'est-à-dire, les sessions été, automne et hiver.

Si un étudiant qui suit sa formation en direct ne peut se présenter au registrariat de l'ITF pour récupérer ses travaux, il doit fournir à l'ITF une enveloppe pré-adressée et dûment affranchie à **10 \$**, afin que le service des études les lui envoie par courrier postal. Les travaux non réclamés sont conservés au dossier de l'étudiant pour une période maximale de trois (3) ans.

7.3 MOYENNE CUMULATIVE

Elle est calculée en multipliant le nombre de points obtenus par le nombre de crédits de chaque cours. En faisant la somme des valeurs obtenues, on détermine le nombre total de points pour l'ensemble des cours qu'on divise par le nombre total de crédits accumulés.

7.4 MOYENNE DE PASSAGE

En plus de la réussite des cours, avec au moins la note minimale de passage, l'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative de **C** tout au long de la durée de son programme afin d'obtenir le grade visé. Cette moyenne apparaît sur chaque bulletin et varie au fur et à mesure des sessions selon les résultats obtenus dans chaque cours. Si l'étudiant obtient une moyenne inférieure à **C**, il est mis en probation. Pendant trois (3) sessions successives, il doit augmenter sa moyenne cumulative et la maintenir au moins à **C**. Dans le cas contraire, l'étudiant pourrait être exclu de son programme. (Voir section 7.1 de ce Guide)

7.5 NOTE DE PASSAGE D'UN COURS ET REPRISE D'UN TRAVAIL

La note minimale requise pour la réussite d'un cours est de **60 (D)**. L'étudiant dont la note finale pour un cours est inférieure à 60 (D) mais supérieure à 50, pourrait être autorisé à soumettre un examen ou un travail de reprise, suivant la décision de la direction. Si ce deuxième examen ou travail est jugé recevable, il sera noté uniquement de façon à atteindre la note de passage de 60 (D) requise pour la réussite du cours et cette nouvelle note viendra remplacer la note précédemment inscrite au dossier scolaire de l'étudiant. Il est à noter qu'un coût de **50 \$** par reprise doit être déboursé par l'étudiant à qui cette alternative a été consentie.

7.6 ÉVALUATION

Il y a quatre (4) types d'évaluation et de vérification des apprentissages : les lectures, les devoirs/travaux (mineurs/majeurs), les APP ou APR (apprentissage par problème ou par réflexion) et les examens. Au début de chaque session, chaque professeur, au moment de la présentation du syllabus (plan de cours), explique et commente les exigences pédagogiques afférentes aux différentes formes de travaux. Dans certains cas, le professeur pourrait, en cours de session, apporter quelques précisions, voire procéder à des modifications et ajustements. Les types ou formes d'évaluation varient en fonction de la nature du cours et des visées pédagogiques du professeur.

7.6.1 Lectures

Les lectures (livres, recueils ou articles) viennent corroborer les différentes avenues du cours et s'inscrivent comme des textes de référence. Elles sont assignées et évaluées par le professeur. Elles font l'objet d'une déclaration sur

l'honneur sous la forme d'une attestation de lecture signée par l'étudiant, ou sous forme de résumé de lecture comme spécifié et demandé dans le syllabus/plan de cours (informatif, analytique, critique).

7.6.2 Devoirs/travaux

Dans la pratique les devoirs/travaux peuvent être faits individuellement ou collectivement selon les instructions du professeur. Le nombre de travaux est mentionné lors du premier cours et peut faire l'objet de précisions au fur et à mesure que l'enseignement est donné, et ce, en fonction d'une connaissance minimalement acquise de la matière nécessaire à l'élaboration d'un travail donné. Il existe généralement deux (2) types de travaux/devoirs :

- ◆ Les travaux mineurs, d'une longueur de trois (3) à dix (10) pages à 1,5 interligne, consistent la plupart du temps à résumer ou commenter des textes assignés par le professeur. Dans certains cas, les travaux mineurs peuvent revêtir d'autres formes (enregistrement de prise de parole vidéo ou cédérom, courtes études de cas, analyse, essai, dissertation, etc.), selon la nature du cours.
- ◆ Les travaux majeurs, d'une longueur de douze (12) à vingt (20) pages à 1,5 interligne, consistent en une recherche plus approfondie (bibliographie : minimum cinq (5) livres et deux (2) articles cités, outre les autres ouvrages consultés). Ici, il ne s'agit pas de produire un travail de création dans lequel l'étudiant rédigerait librement et exclusivement ses propres opinions. Il s'agit plutôt de travaux conçus et rédigés à la suite d'une recherche approfondie dans les livres et les articles, dits scientifiques, c'est-à-dire, ayant une valeur pédagogique notoire. Une fois ces investigations présentées et articulées, l'étudiant peut alors émettre ou ajouter une ou plusieurs idées personnelles. Il peut le faire en respectant une certaine cohérence, en accord ou en désaccord avec ce qui vient d'être élaboré, mais en se référant aux idées précédemment exposées.

7.6.3 APP ou APR (Apprentissage par problème ou par réflexion)

Dans la pratique les APP (apprentissage par problème ou par réflexion) peuvent être faits individuellement ou collectivement, selon les instructions du professeur. Le nombre d'apprentissages est mentionné lors du premier cours et peut faire l'objet de précisions au fur et à mesure que l'enseignement est donné, et ce, en fonction d'une connaissance minimalement acquise de la matière nécessaire à leur élaboration.

7.6.4 Examens

Les examens sont d'une durée maximale de trois (3) heures en général mais peuvent aussi être de plus courte durée pour ne porter que sur une partie de la matière enseignée dans un cours. Il peut aussi arriver qu'une semaine complète soit allouée à différents types d'examen à réflexion et développement. Les examens peuvent prendre la forme de questions à thème ou à développement. L'objectif de ce type de question est de vérifier la

capacité d'analyse et la bonne compréhension en vue d'une intégration du contenu du cours dans diverses situations et problématiques.

Les examens peuvent aussi prendre la forme de questions objectives. Cela exige, de la part de l'étudiant, une préparation particulière mettant l'accent sur des détails du cours. Les questions posées peuvent se présenter sous la forme de question fermée (oui/non – vrai/faux) ou ouverte (question à réponses multiples). L'étudiant rend ainsi compte d'une compréhension plus raffinée de la matière acquise ainsi que de sa capacité à analyser et à identifier correctement la bonne réponse. Ce genre d'examen est souvent caractérisé par un nombre élevé de questions, soit 50 à 100.

Enfin, les examens peuvent contenir à la fois des questions à développement et des questions objectives, des associations ou des phrases à compléter.

7.7 DEVOIRS/TRAVAUX

7.7.1 Présentation / format

Tous les travaux doivent être présentés conformément au Guide de présentation d'un travail écrit de la FTSR de l'Université Laval. Ce guide est disponible au registrariat de l'ITF et peut également être téléchargé et consulté dans la section « espace étudiant » du site internet de l'ITF : www.itf-francophonie.com . Ce guide explique comment présenter une page titre, une table des matières et une bibliographie, comment intégrer au texte les différentes citations d'un auteur et comment en faire le référencement en note de bas de page. Pour savoir comment rédiger un travail de recherche, faire un résumé, etc., le Guide propose une bibliographie d'un certain nombre d'ouvrages pouvant aider l'étudiant.

Il est à noter que chaque étudiant n'ayant pas suivi un cours de méthodologie universitaire jugé adéquat avant son admission à l'ITF, devra obligatoirement suivre le cours abrégé THO-1000 Méthodologie de travail en études religieuses, consacré à cette problématique et disponible en ligne au coût de **50 \$** à chaque session sous le statut d'auditeur libre. Le livre « Savoir Plus » utilisé comme référence dans le cadre de ce cours est un bon guide pour l'étudiant dispensé de ce cours en raison de ses antécédents universitaires.

7.7.2 Dates de remise

Pour les cours suivis en direct sur le campus de l'ITE, tous les devoirs, travaux, APR, APP, attestations de lecture et examens de synthèse exigés par le syllabus (plan du cours), doivent être remis au professeur chargé du cours, en format papier, suivant l'échéancier établi dans chaque syllabus (plan de cours) remis à l'étudiant en début de session. Dans certains cas, lorsque stipulé dans le plan du cours, les travaux devront être remis dans les pigeonnières identifiés pour chaque cours à la réception de l'ITF, aux dates et heures indiquées dans le syllabus (plan du cours).

Pour les cours suivis en ligne, tous les devoirs, travaux, APR, APP, attestations de lecture et examens de synthèse exigés par le syllabus (plan du cours),

doivent être envoyés par voie électronique à l'adresse devoirs@itf-francophonie.com avant midi (heure du Québec), le jour de la date de fin de session. Pour connaître la date de fin de session, l'étudiant doit se référer au calendrier annuel disponible dans la section « espace étudiant » du site internet de l'ITF et au mémo d'instructions qu'il reçoit au début de la session avec ses codes d'accès aux cours en ligne.

Tout étudiant doit obligatoirement remettre tous les travaux exigés pour un cours et comptant pour 15 % et plus afin de pouvoir valider la réussite d'un cours. Peu importe si la note totale obtenue, sans la remise d'un travail ou plusieurs travaux exigés par le syllabus (plan de cours) totalise la note de passage de 60% (D), si un travail n'est pas remis dans les délais prescrits, l'étudiant se verra attribuée la mention « cours échoué par abandon » à son dossier académique et son relevé de notes. Ce règlement a été rédigé et établi parce que nous croyons fortement que tous les travaux demandés par un enseignant pour son cours, doit être considéré par l'étudiant comme étant nécessaire et pertinent au bon apprentissage de la matière enseignée en donnant une valeur accrue à l'enseignement.

7.7.3 Délais, extensions et pénalités de retard

L'étudiant doit remettre chaque devoir, travail, APR, APP, attestation de lecture et examen de synthèse, dans les délais prescrits et inscrits dans chaque syllabus (plan de cours) pour chaque session. Toute infraction à respecter l'échéancier et les dates prescrites pour la remise d'un ou de plusieurs devoirs, entraînera des pénalités et des pertes de points venant diminuer la note attribuée par le professeur de la façon suivante :

- ◆ Perte de 5 % sur les points accordés pour le travail pour chaque journée de retard incluant les weekends mais excluant les jours fériés, et ce, jusqu'à un pourcentage maximal de 35 % de perte sur la note accordée. Un retard de huit (8) jours et plus entraîne une note de « 0 » pour le travail.
- ◆ Pour l'étudiant qui suit sa formation en ligne, la date et l'heure indiquées sur le courriel reçu par le registrariat à l'adresse devoirs@itf-francophonie.com, qui incluait le travail prévaudront, et la pénalité sera calculée de la même façon que précédemment expliquée. Il sera donc important, pour les étudiants suivant leur formation dans un autre pays, de bien considérer le décalage horaire au moment d'envoyer leur travail afin d'éviter des pénalités.

Dans le cas où l'étudiant est en mesure de valablement justifier par écrit, auprès du professeur et du registrariat dans les sept (7) jours précédents la date pour la remise d'un travail, ce défaut de remise, (c'est-à-dire un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel un cas de force majeure, un cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical), il pourrait se voir attribuer un nouveau délai pour la remise du travail. Cette nouvelle date prescrite devra toutefois être rigoureusement respectée pour ne pas entraîner des pénalités de retard comme précédemment mentionné.

Important : Bien que l'administration de l'ITF soit très vigilante, nous encourageons et recommandons à l'étudiant de conserver une copie de tous ses travaux avant de les soumettre pour correction.

Important : Aucun travail corrigé ne sera remis à un étudiant n'ayant pas acquitté en totalité les droits et frais rattachés au cours concerné.

7.8 PLAGIAT

L'appel de Dieu étant de connaître Sa Parole et de la proclamer, la direction et les enseignants de l'Institut de théologie pour la francophonie croient à l'exactitude de la connaissance biblique, à la compétence de sa diffusion et au développement du caractère chrétien pour remplir cet appel. Chaque étudiant doit donc être un bon intendant des dons et des aptitudes que Dieu lui a donnés.

Tandis que la fourberie intellectuelle est devenue trop courante dans le milieu des études, l'étudiant est invité à se garder de toute malhonnêteté pédagogique. Tout travail où l'on retrouve du plagiat se voit attribuer la note **0**. Le plagiat est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui. Quant à la fraude, elle se définit comme un acte de tromperie fait pour gagner un avantage personnel, parfois au détriment des autres.

Voici quelques exemples de fraude et de plagiat :

- ◆ Utilisation totale ou partielle, de données, d'un texte, d'un livre de bibliothèque, d'un travail de recherche ou d'un site internet de référence, fait par quelqu'un d'autre en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;
- ◆ Exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;
- ◆ Recours à toute aide non autorisée à l'occasion d'un examen ou pour la réalisation d'un travail;
- ◆ Présentation, sans autorisation, d'un même travail dans différents cours;
- ◆ Obtention par un moyen illicite de questions ou de réponses d'examen;
- ◆ Sollicitation, offre ou échange d'information pendant un examen;
- ◆ Soumission de faux renseignements dans le but d'obtenir une plus haute note pour un cours ;
- ◆ Aide apportée à un autre étudiant à réaliser l'une des actions précédemment mentionnées.

Dans tout travail de recherche, l'étudiant doit indiquer ses sources, qu'il s'agisse de citations directes ou de transcriptions de la pensée d'un auteur. Dans le cas d'une reprise mot pour mot des propos d'un auteur, l'étudiant doit en faire une transcription littérale. L'intention de tromper les enseignants ou la direction de l'ITF est inacceptable. Elle fait l'objet de sanctions pédagogiques et entraîne automatiquement la note **0**. L'étudiant doit réaliser qu'être intègre est important et déterminant pour ses études et pour son bon cheminement.

8. PROGRAMMES D'ÉTUDES SPÉCIFIQUES À L'ITF

« Former des hommes et des femmes qui deviendront des leaders chrétiens efficaces afin que la francophonie devienne une force dans la mission mondiale. » Conformément à cette mission, les programmes de l'ITF proposent une formation à la fois diversifiée et pédagogiquement crédible. À ce jour, l'ITF offre une formation composée de Certificat et de Baccalauréat en études théologique et pastorales. Il y a possibilité d'ajouter une mineure (spécialité) pour le Certificat ou le Baccalauréat. (Voir annexe D de ce Guide)

8.1 CERTIFICAT EN ÉTUDES RELIGIEUSES

L'Institut de théologie pour la francophonie propose un Certificat en études religieuses constitué de dix **(10) cours (30 crédits)**, qui s'inscrit dans le cadre d'une formation à court terme.

Objectif

Ce programme propose une sélection de cours variés établissant une bonne base biblique, théologique et ministérielle. Il s'adresse aux étudiants désireux de poursuivre vers une formation à long terme (Baccalauréat) en constituant la première année du Baccalauréat. Il s'adresse également aux candidats qui ne souhaitent pas suivre de programme précis, mais qui préfèrent sélectionner des cours en fonction de leurs intérêts, sans nécessairement s'inscrire dans un cycle d'étude plus conséquent. L'étudiant est ainsi libre de suivre les cours désirés suivant ses goûts et intérêts.

Structure pour ceux qui envisagent de poursuivre vers le Baccalauréat

Ce certificat est constitué de six (6) cours obligatoires (18 crédits) à sélectionner dans le bloc des cours obligatoires ci-dessous et de quatre (4) cours complémentaires/optionnels (12 crédits) à sélectionner dans les blocs de tous les autres cours complémentaires/optionnels en bible, relation d'aide, théologie pratique et théologie systématique ci-dessous, suivant la disponibilité offerte à chaque session.

Cours obligatoires

- ◆ THO-1100 | THL-1000 Initiation aux études théologiques
- ◆ THO-1140 | THL-1004 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
- ◆ THO-1255 | THL-1007 La théologie de Dieu
- ◆ THO-1265 | THL-1003 La vie spirituelle chrétienne
- ◆ THO-1275 | THL-1002 Éthique théologique et biblique
- ◆ THO-1285 | THL-2208 Herméneutique théologique et biblique
- ◆ THO-1345 | PST-2102 Initiation au counselling pastoral

Études bibliques - cours complémentaires/optionnels

Analyse et étude des textes bibliques et de l'exégèse. Familiarisation avec les outils, les contenus des livres bibliques et les méthodes diverses de lecture.

- ◆ THB-2105 | THL-1005 Le Pentateuque
- ◆ THB-2115 | THL-1001 Les évangiles synoptiques
- ◆ THB-2120 | THL-2000 Les écrits de Paul
- ◆ THB-2130 | THL-1024 Les livres historiques
- ◆ THB-2160 | THL-2101 Initiation aux langages bibliques

- ◆ THB-2405 | THL-2010 Lire et comprendre les récits de la Bible
- ◆ THB-2505 | THL-2003 Les livres prophétiques
- ◆ THB-3085 | THL-2203 Les écrits de Jean : Évangile à Apocalypse
- ◆ THB-3095 | THL-2205 Les livres de la sagesse

Relation d'aide - cours complémentaires/optionnels

Analyse et étude des techniques de relation d'aide et de counselling pastoral. Familiarisation dans la pratique d'accompagnement des personnes et des contenus et méthodes en lien avec la théologie.

- ◆ THC-2055 | Développement de l'enfant et de l'adolescent
- ◆ THC-2065 | PST-2201 Perspectives d'intervention en counselling pastoral : Approche théorique
- ◆ THC-2085 | PST-1051 Counselling pastoral à la lumière des Évangiles
- ◆ THC-2165 | Personnalités, problèmes et perspectives en counselling pastoral
- ◆ THC-3045 | Familles et problèmes modernes
- ◆ THC-3065 | PST-2105 Perspectives d'intervention en counselling pastoral : Approche clinique
- ◆ THC-3075 | Problèmes de dépendances et réhabilitation en counselling pastoral
- ◆ THC-3255 | Interventions en situations de crise
- ◆ THM-1075 | PST-2051 Stage de pratique ministérielle en relation d'aide

Théologie pratique - cours complémentaires/optionnels

Analyse et étude des pratiques ministérielles et élaboration de projets d'interventions ecclésiales. Habileté à porter un diagnostic pastoral pertinent eut égard aux enjeux des pratiques observées et de concevoir un plan d'intervention adapté au milieu ecclésiastique.

- ◆ THP-1025 | THL-2100 Leadership pastoral
- ◆ THP-1085 | PST-1020 Communication de la Parole
- ◆ THP-2155 | PST-2104 Enfance et jeunesse : philosophies et pratiques ministérielles
- ◆ THP-2530 | THL-2103 Témoignage chrétien contemporain
- ◆ THP-3035 | THL-2301 Les missions et les études culturelles
- ◆ THP-3045 | THL-2008 L'Église et la mondialisation
- ◆ THP-3125 | PST-1000 La théologie pastorale
- ◆ THP-3480 | PST-2107 Implantation et croissance d'églises au 21e Siècle
- ◆ THM-1055 | PST-2301 Stage de pratique ministérielle générale
- ◆ THM-1095 | PST-3101 Stage de pratique ministérielle en missiologie

Théologie systématique - cours complémentaires/optionnels

Analyse et étude de la doctrine évangélique visant à saisir les défis du christianisme en lien avec les problématiques contemporaines. Familiarisation avec les différents champs d'études de la théologie.

- ◆ THS-2065 | THL-2001 Jésus et le salut
- ◆ THS-2085 | HST-1900 Histoire du christianisme I
- ◆ THS-2125 | THL-1006 La théologie du Saint-Esprit
- ◆ THS-2175 | THL-2007 Les signes de la vie en Jésus-Christ

- ◆ THS-2275 | THL-2002 La littérature patristique
- ◆ THS-2535 | THL-2006 La théologie biblique de l'Église
- ◆ THS-2560 | PHI-2901 Le mal et la souffrance
- ◆ THS-3085 | HST-2900 Histoire du christianisme II
- ◆ THS-3125 | SRC-1000 Initiation à l'étude des religions
- ◆ THS-3520 | THL-2118 Bioéthique : perspectives chrétiennes
- ◆ THS-3565 | PHI-3200 Apologétique

8.2 STRUCTURE DU CERTIFICAT EN ÉTUDES BIBLIQUES (10 cours - 30 crédits)

- ◆ 3 cours (9 crédits) à sélectionner dans le bloc de cours obligatoires (THO)
- ◆ 6 cours (18 crédits) au choix à sélectionner dans le bloc de cours en études bibliques (THB).
- ◆ 1 cours (3 crédits) au choix à sélectionner parmi tous les cours

8.3 STRUCTURE DU CERTIFICAT EN RELATION D'AIDE (10 cours - 30 crédits)

- ◆ 3 cours (9 crédits) à sélectionner dans le bloc de cours obligatoires (THO)
- ◆ 6 cours (18 crédits) au choix à sélectionner dans le bloc de cours en relation d'aide (THC).
- ◆ 1 cours (3 crédits) au choix à sélectionner parmi tous les cours

8.4 STRUCTURE DU CERTIFICAT EN THÉOLOGIE PRATIQUE (10 cours - 30 crédits)

- ◆ 3 cours (9 crédits) à sélectionner dans le bloc de cours obligatoires (THO)
- ◆ 6 cours (18 crédits) au choix à sélectionner dans le bloc de cours en théologie pratique (THP).
- ◆ 1 cours (3 crédits) au choix à sélectionner parmi tous les cours

8.5 STRUCTURE DU CERTIFICAT EN THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE (10 cours - 30 crédits)

- ◆ 3 cours (9 crédits) à sélectionner dans le bloc de cours obligatoires (THO)
- ◆ 6 cours (18 crédits) au choix à sélectionner dans le bloc de cours en théologie systématique (THS).
- ◆ 1 cours (3 crédits) au choix à sélectionner parmi tous les cours

Important : À noter que les programmes de Certificat en études bibliques, Certificat en relation d'aide, Certificat en théologie pratique et Certificat en théologie systématique ne peuvent pas être suivis sous le statut d'étudiant régulier à plein temps dû à la disponibilité restreinte des cours offerts dans chaque catégorie à chaque session.

8.6 BACCALAURÉAT EN ÉTUDES THÉOLOGIQUES ET PASTORALES

L'Institut de théologie pour la francophonie propose un Baccalauréat en études théologiques et pastorales constitué de **trente (30) cours (90 crédits)**, qui s'inscrit dans le cadre d'une formation à long terme.

Objectif

Ce programme s'adresse aux étudiants désireux d'acquérir les fondements généraux en théologie et connaissance biblique, en y ajoutant tout l'aspect pratique relié au ministère pastoral et à la relation d'aide. Il propose une synergie entre l'étude de la Bible, la relation d'aide et les soins pastoraux, la théologie pratique et la théologie systématique afin de bien équiper l'étudiant à l'exercice du ministère de façon efficace.

Structure

L'étudiant doit sélectionner, un minimum de six (6) cours obligatoires (18 crédits) dans le bloc des cours obligatoires ci-dessous et suivant la disponibilité offerte à chaque session. À cela viendront s'ajouter un minimum de quatre (4) cours (12 crédits) en études bibliques, quatre (4) cours (12 crédits) en relation d'aide, quatre (4) cours (12 crédits) en théologie pratique et quatre (4) cours (12 crédits) en théologie systématique à sélectionner parmi les blocs de cours ci-dessous et suivant la disponibilité offerte à chaque session.

Cours obligatoires (18 crédits)

- ◆ THO-1100 | THL-1000 Initiation aux études théologiques
- ◆ THO-1140 | THL-1004 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
- ◆ THO-1255 | THL-1007 La théologie de Dieu
- ◆ THO-1265 | THL-1003 La vie spirituelle chrétienne
- ◆ THO-1275 | THL-1002 Éthique théologique et biblique
- ◆ THO-1285 | THL-2208 Herméneutique théologique et biblique
- ◆ THO-1345 | PST-2102 Initiation au counselling pastoral

Études bibliques - cours complémentaires/optionnels (12 crédits)

Analyse et étude des textes bibliques et de l'exégèse. Familiarisation avec les outils, les contenus des livres bibliques et les méthodes diverses de lecture.

- ◆ THB-2105 | THL-1005 Le Pentateuque
- ◆ THB-2115 | THL-1001 Les évangiles synoptiques
- ◆ THB-2120 | THL-2000 Les écrits de Paul
- ◆ THB-2130 | THL-1024 Les livres historiques
- ◆ THB-2160 | THL-2101 Initiation aux langages bibliques
- ◆ THB-2405 | THL-2010 Lire et comprendre les récits de la Bible
- ◆ THB-2505 | THL-2003 Les livres prophétiques
- ◆ THB-3085 | THL-2203 Les écrits de Jean : Évangile à Apocalypse
- ◆ THB-3095 | THL-2205 Les livres de la sagesse

Relation d'aide - cours complémentaires/optionnels (12 crédits)

Analyse et étude des techniques de relation d'aide et de counselling pastoral. Familiarisation dans la pratique d'accompagnement des personnes et des contenus et méthodes en lien avec la théologie.

- ◆ THC-2055 | Développement de l'enfant et de l'adolescent
- ◆ THC-2065 | PST-2201 Perspectives d'intervention en counselling pastoral : Approche théorique
- ◆ THC-2085 | PST-1051 Counselling pastoral à la lumière des Évangiles
- ◆ THC-2165 | Personnalités, problèmes et perspectives en counselling pastoral
- ◆ THC-3045 | Familles et problèmes modernes

- ◆ THC-3065 | PST-2105 Perspectives d'intervention en counselling pastoral :
Approche clinique
- ◆ THC-3075 | Problèmes de dépendances et réhabilitation en counselling pastoral
- ◆ THC-3255 | Interventions en situations de crise
- ◆ THM-1075 | PST-2051 Stage de pratique ministérielle en relation d'aide

Théologie pratique - cours complémentaires/optionnels (12 crédits)

Analyse et étude des pratiques ministérielles et élaboration de projets d'interventions ecclésiales. Habileté à porter un diagnostic pastoral pertinent eut égard aux enjeux des pratiques observées et de concevoir un plan d'intervention adapté au milieu ecclésiastique.

- ◆ THP-1025 | THL-2100 Leadership pastoral
- ◆ THP-1085 | PST-1020 Communication de la Parole
- ◆ THP-2155 | PST-2104 Enfance et jeunesse : philosophies et pratiques ministérielles
- ◆ THP-2530 | THL-2103 Témoignage chrétien contemporain
- ◆ THP-3035 | THL-2301 Les missions et les études culturelles
- ◆ THP-3045 | THL-2008 L'Église et la mondialisation
- ◆ THP-3125 | PST-1000 La théologie pastorale
- ◆ THP-3480 | PST-2107 Implantation et croissance d'églises au 21e Siècle
- ◆ THM-1055 | PST-2301 Stage de pratique ministérielle générale
- ◆ THM-1095 | PST-3101 Stage de pratique ministérielle en missiologie

Théologie systématique - cours complémentaires/optionnels (12 crédits)

Analyse et étude de la doctrine évangélique visant à saisir les défis du christianisme en lien avec les problématiques contemporaines. Familiarisation avec les différents champs d'études de la théologie.

- ◆ THS-2065 | THL-2001 Jésus et le salut
- ◆ THS-2085 | HST-1900 Histoire du christianisme I
- ◆ THS-2125 | THL-1006 La théologie du Saint-Esprit
- ◆ THS-2175 | THL-2007 Les signes de la vie en Jésus-Christ
- ◆ THS-2275 | THL-2002 La littérature patristique
- ◆ THS-2535 | THL-2006 La théologie biblique de l'Église
- ◆ THS-2560 | PHI-2901 Le mal et la souffrance
- ◆ THS-3085 | HST-2900 Histoire du christianisme II
- ◆ THS-3125 | SRC-1000 Initiation à l'étude des religions
- ◆ THS-3520 | THL-2118 Bioéthique : perspectives chrétiennes
- ◆ THS-3565 | PHI-3200 Apologétique

À cela s'ajoutent sept (7) cours au choix (21 crédits) à sélectionner parmi les blocs de cours obligatoires ou complémentaires/optionnels suivant la disponibilité offerte à chaque session.

Un cours-stage de mentorat ministériel de trois (3) crédits vient compléter ce programme du Baccalauréat en études théologiques et pastorales.

8.7 STRUCTURE DU BACCALAURÉAT EN ÉTUDES THÉOLOGIQUES ET PASTORALES AVEC UNE MINEURE EN ÉTUDES BIBLIQUES (30 cours – 90 crédits)

- ◆ 6 cours (18 crédits) à sélectionner dans le bloc de cours obligatoires
- ◆ 8 cours (24 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en études bibliques
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en relation d'aide
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en théologie pratique
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en théologie systématique
- ◆ 3 cours (9 crédits) au choix à sélectionner dans tous les blocs de cours complémentaires
- ◆ 1 cours-stage de mentorat (3 crédits)

8.8 STRUCTURE DU BACCALAURÉAT EN ÉTUDES THÉOLOGIQUES ET PASTORALES AVEC UNE MINEURE EN RELATION D'AIDE (30 cours – 90 crédits)

- ◆ 6 cours (18 crédits) à sélectionner dans le bloc de cours obligatoires
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en études bibliques
- ◆ 8 cours (24 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en relation d'aide
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en théologie pratique
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en théologie systématique
- ◆ 3 cours (9 crédits) au choix à sélectionner dans tous les blocs de cours complémentaires
- ◆ 1 cours-stage de mentorat (3 crédits)

8.9 STRUCTURE DU BACCALAURÉAT EN ÉTUDES THÉOLOGIQUES ET PASTORALES AVEC UNE MINEURE EN THÉOLOGIE PRATIQUE (30 cours – 90 crédits)

- ◆ 6 cours (18 crédits) à sélectionner dans le bloc de cours obligatoires
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en études bibliques
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en relation d'aide
- ◆ 8 cours (24 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en théologie pratique
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en théologie systématique
- ◆ 3 cours (9 crédits) aux choix à sélectionner dans tous les blocs de cours complémentaires
- ◆ 1 cours-stage de mentorat (3 crédits)

8.10 STRUCTURE DU BACCALAURÉAT EN ÉTUDES THÉOLOGIQUES ET PASTORALES AVEC UNE MINEURE EN THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE (30 cours – 90 crédits)

- ◆ 6 cours (18 crédits) à sélectionner dans le bloc de cours obligatoires
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en études bibliques
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en relation d'aide
- ◆ 4 cours (12 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en théologie pratique
- ◆ 8 cours (24 crédits) complémentaires/optionnels à sélectionner dans le bloc de cours en théologie systématique
- ◆ 3 cours (9 crédits) au choix à sélectionner dans tous les blocs de cours complémentaires
- ◆ 1 cours-stage de mentorat (3 crédits)

9. FORMATION À DISTANCE

L'Institut de théologie pour la francophonie offre une formation à distance par des cours à visionner en ligne sur internet. Il s'agit des mêmes cours que ceux qui sont enseignés en direct sur le campus, qui ont été filmés et édités pour la mise en ligne. Cette formation est toutefois plus restrictive puisqu'elle ne permet pas de suivre tous les programmes. Plus précisément, cette formation offre une belle sélection de cours mais non l'ensemble de tous les cours constituant chaque programme décrit à la section 8 de ce Guide.

La formation à distance requiert une très grande autonomie et une grande discipline de la part de l'étudiant, puisqu'il n'a pas d'accès direct ou d'interaction avec le professeur. Il doit se tourner vers une méthode de communication par courriels, et doit être patient car chaque professeur de l'ITF est impliqué à temps plein dans un ministère pastoral, ce qui réduit considérablement le temps qu'il peut accorder aux étudiants hors campus.

Il est évident que le Registrariat/Service aux études de l'ITF est toujours disponible pour l'étudiant à distance afin de répondre à ses questions et l'aider durant la session, tout comme le Support technique. Tout au long de la session l'étudiant peut soumettre ses questions académiques et pédagogiques à l'adresse info@itf-francophonie.com et ses requêtes techniques à l'adresse support@itf-francophonie.com.

Nous désirons préciser que la formation à distance est assujettie aux mêmes règlements, politiques et conditions que la formation en direct. Plus précisément, l'ensemble du contenu de ce Guide est applicable à un étudiant à distance à l'exception des sections suivantes qui sont bien spécifiques à une formation en direct sur le campus : 2.1 à 2.4 et 3.2 à 3.6.

Tout au long de sa formation, l'étudiant est encouragé à s'adresser à son pasteur pour toutes formes de soutien. L'ITF travaille en étroite collaboration avec les pasteurs des églises pour la formation de leurs leaders et membres.

Suivre une formation à distance est très pratique et efficace pour la personne qui demeure hors du Québec, ou très loin du campus de l'ITF, et qui recherche une formation de grande qualité. Tous les cours sont filmés et enregistrés en haute définition offrant une très belle image à l'étudiant qui visionne le cours sur son ordinateur personnel. Ce type de formation a été instauré pour répondre aux besoins mondiaux en formation théologique, biblique et pastorale francophone, et particulièrement pour les personnes qui ne peuvent pas en bénéficier en direct parce qu'elles sont trop éloignées. Pour connaître la procédure pour devenir un étudiant à l'ITF pour suivre une formation à distance au moyen de nos cours en ligne, vous pouvez consulter les sections 6.1.1, 6.1.2 et 6.1.3 de ce Guide.

9.1 ÉTUDIANT À DISTANCE - RESTRICTION

Afin de favoriser la formation en direct au sein d'une communauté estudiantine pour les étudiants demeurant dans la grande région de Montréal et sur les couronnes nord et sud de Montréal, l'ITF établit une règle restrictive, pour les étudiants demeurant à moins de 70 kilomètres de l'ITF, quant au nombre de cours (crédits) autorisés à être suivis à distance. Cette restriction se définit comme suit :

- ◆ Un étudiant inscrit à un programme de certificat comptant dix (10) cours (30 crédits), ne peut pas suivre plus de six (6) cours (18 crédits) à distance par ce

moyen. Les quatre (4) cours (12 crédits) complétant son programme doivent obligatoirement être suivis en direct sur le campus de l'ITF. Les cours étant enseignés suivant un horaire flexible (matin, après-midi, soirée, samedi et semaine intensive), permettent de rencontrer cette exigence avec une bonne planification et en consultant la directrice de l'ITF si nécessaire.

- ◆ Un étudiant inscrit au programme du baccalauréat comptant trente (30) cours (90 crédits), ne peut pas suivre plus de vingt (20) cours (60 crédits) à distance par ce moyen. Les dix (10) cours (30 crédits) complétant son programme doivent obligatoirement être suivis en direct sur le campus de l'ITF. Les cours étant enseignés suivant un horaire flexible (matin, après-midi, soirée, samedi et semaine intensive), permettent de rencontrer cette exigence avec une bonne planification et en consultant la directrice de l'ITF si nécessaire.

Important : *Un étudiant étranger, détenteur d'un permis d'études, ne peut pas choisir ce type de formation lorsqu'il est au Québec et il doit s'en tenir aux cours en direct tel que le prescrit les termes et conditions du permis d'études.*

9.2 ÉTUDIANT À DISTANCE À TEMPS PLEIN

Ce type de formation n'est pas recommandé pour un étudiant qui désire suivre une formation à temps plein, c'est-à-dire, à raison de quatre (4) cours et plus par session, puisque la banque de cours disponibles à chaque session ne lui permet pas de respecter une structure établie pour un programme particulier décrit à la section 8 de ce Guide, faisant en sorte que tôt ou tard, il pourrait se retrouver sans nouveau cours à suivre pour une session. Ainsi, l'étudiant qui choisit cette formule sous un statut d'étudiant à temps plein, peut uniquement envisager à court terme, l'obtention d'un Certificat en études religieuses.

9.3 ÉTUDIANT À DISTANCE À TEMPS PARTIEL

Pour un étudiant à temps partiel, qui prend trois (3) cours et moins par session, il peut envisager compléter un certificat ou un baccalauréat suivant la disponibilité et l'ajout de nouveaux cours offerts à chaque session.

9.4 RÉPERTOIRE DES COURS EN LIGNE (disponibilité variable à chaque session)

Études bibliques (5 cours)

- ◆ THB-2105 Le Pentateuque
- ◆ THB-2115 Les évangiles synoptiques
- ◆ THB-2505 Les livres prophétiques
- ◆ THB-3085 Les écrits de Jean
- ◆ THB-3095 Les livres de la sagesse

Relation d'aide (6 cours)

- ◆ THC-2055 Développement de l'enfant et de l'adolescent
- ◆ THC-2085 Counselling pastoral à la lumière des évangiles
- ◆ THC-2165 Personnalités, problèmes et perspectives en counselling pastoral
- ◆ THC-3045 Familles et problèmes modernes
- ◆ THC-3075 Problèmes de dépendances et réhabilitation en counselling pastoral

- ◆ THC-3255 Interventions en situations de crise

Obligatoires (7 cours)

- ◆ THO-1100 Initiation aux études théologiques
- ◆ THO-1140 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament
- ◆ THO-1255 La théologie de Dieu
- ◆ THO-1265 La vie spirituelle chrétienne
- ◆ THO-1275 Éthique théologique et biblique
- ◆ THO-1285 Herméneutique théologique et biblique
- ◆ THO-1345 Initiation au counselling pastoral

Théologie pratique (5 cours)

- ◆ THP-1025 Leadership pastoral
- ◆ THP-1085 Communication de la Parole
- ◆ THP-2155 Enfance et jeunesse : philosophies et pratiques ministérielles
- ◆ THP-3125 La théologie pastorale
- ◆ THP-3480 Implantation et croissance d'églises au 21e Siècle

Théologie systématique (5 cours)

- ◆ THS-2065 Jésus et le salut
- ◆ THS-2535 La théologie biblique de l'Église
- ◆ THS-2560 Le mal et la souffrance
- ◆ THS-3125 Initiation à l'étude des religions
- ◆ THS-3565 Apologétique

Important : Habituellement, un cours enseigné en direct sur le campus de l'ITF dans une session ne sera pas disponible en ligne dans la même session.

10. PROGRAMMES D'ÉTUDES ET PARTENARIAT AVEC LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES RELIGIEUSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Un partenariat existe entre l'ITF et la Faculté de théologie et de sciences religieuses (FTSR) de l'Université Laval, pour offrir les programmes de *Certificat en études bibliques (concentration bible et exégèse)*, *Certificat en études pastorales*, *Certificat en théologie et Baccalauréat en théologie de l'UL*, sur le campus de l'ITF à Longueuil. Ces programmes sont reconnus par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec. Un *Microprogramme d'initiation aux études théologiques* est également possible afin de permettre aux candidats, non admissibles aux programmes de Certificat ou Baccalauréat, un accès aux études universitaires de premier cycle en passant par ce programme préparatoire.

À souligner que les cours de ces programmes sont enseignés sur le campus de l'ITF, par des professeurs de l'ITF à qui l'Université Laval a accordé un statut de professeur associé. La majorité enseigne à l'ITF depuis plusieurs années.

10.1 CERTIFICAT EN ÉTUDES BIBLIQUES (concentration bible et exégèse)

Ce programme universitaire de premier cycle s'adresse à l'étudiant âgé de 21 ans et plus, détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). Il compte dix (10) cours (30 crédits) et peut être suivi sur le campus de l'ITF sous le statut d'étudiant à temps partiel seulement selon la disponibilité des cours enseignés sur le campus de l'ITF à chaque session.

Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus dans ce Certificat en études bibliques, suite à une diplomation, ne pourront pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en théologie de la FTSR de l'Université Laval. Un étudiant admis à ce programme doit, s'il désire finalement de poursuivre vers le Baccalauréat en théologie, changer de programme pour le Baccalauréat en théologie avant la fin de la dernière session active, ou bien cumuler deux (2) autres certificats de l'Université pour obtenir les trente (30) cours (90 crédits) requis pour l'obtention d'un Baccalauréat multidisciplinaire par cumul de trois (3) certificats de trente (30) crédits chacun.

Voici les dix (10) cours de ce programme qui peuvent être suivis sur le campus de l'ITF à Longueuil :

- ◆ THL-1001 Évangiles synoptiques
- ◆ THL-1004 L'univers de la Bible
- ◆ THL-1005 Les premiers livres de la Bible
- ◆ THL-1024 Lectures narratives de la Bible
- ◆ THL-2000 Littérature paulinienne
- ◆ THL-2003 Littérature prophétique et apocalyptique
- ◆ THL-2101 Introduction aux langages bibliques ou GRC-1000 Initiation au grec ancien 1 ou LOA-2010 Hébreu biblique 1
- ◆ THL-2203 Évangile de Jean et littérature johannique
- ◆ THL-2205 Littérature sapientielle
- ◆ THL-2404 THL-2405 Projets d'exploration (1 crédit et 2 crédits)

10.2 CERTIFICAT EN ÉTUDES PASTORALES

Ce programme universitaire de premier cycle s'adresse à l'étudiant âgé de 21 ans et plus, détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). Il compte dix (10) cours (30 crédits) et peut être suivi sur le campus de l'ITF sous le statut d'étudiant à temps partiel seulement selon la disponibilité des cours enseignés sur le campus de l'ITF à chaque session. Ce programme pourrait être suivi en simultané au Certificat en théologie pratique de l'ITF pour une double diplomation au terme des dix (10) cours complétés et réussis.

Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus dans ce Certificat en études pastorales, suite à une diplomation, ne pourront pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en théologie de la FTSR de l'Université Laval. Un étudiant admis à ce programme doit, s'il désire finalement de poursuivre vers le Baccalauréat en théologie, changer de programme pour le Baccalauréat en théologie avant la fin de la dernière session active, ou bien cumuler deux (2) autres certificats de l'Université pour obtenir les trente (30) cours (90 crédits) requis pour l'obtention d'un Baccalauréat multidisciplinaire par cumul de trois (3) certificats de trente (30) crédits chacun.

Voici les dix (10) cours de ce programme qui peuvent être suivis sur le campus de l'ITF à Longueuil suivant l'horaire établi à chaque session :

- ◆ PST-1000 Introduction à l'intervention pastorale
- ◆ PST-1020 Enjeux de la communication en Église
- ◆ PST-2102 Relation d'aide et quête de sens
- ◆ PST-2104 Foi, religion, spiritualité et monde des jeunes
- ◆ PST-2107 Intégration en pastorale missionnaire
- ◆ THL-1002 Éthique chrétienne
- ◆ THL-1003 Spiritualités chrétiennes ou CAT-2300 Synthèse de la foi chrétienne
- ◆ THL-1004 L'univers de la Bible
- ◆ THL-2100 Bible et pastorale
- ◆ THL-2103 Foi, espérance et charité ou THL-2008 Éthique sociale et politique

10.3 CERTIFICAT EN THÉOLOGIE

Ce programme universitaire de premier cycle s'adresse à l'étudiant âgé de 21 ans et plus, détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). Il compte dix (10) cours (30 crédits) et peut être suivi sur le campus de l'ITF sous le statut d'étudiant à temps partiel seulement selon la disponibilité des cours enseignés sur le campus de l'ITF à chaque session. Ce programme pourrait être suivi en simultané au Certificat en études religieuses de l'ITF pour une double diplomation au terme des dix (10) cours complétés et réussis.

Pour les candidats aspirant à ce programme, il est très important de savoir que ce programme est fermé, signifiant que les cours et crédits obtenus dans ce Certificat en théologie, suite à une diplomation, ne pourront pas être transférés dans le programme du Baccalauréat en théologie de la FTSR de l'Université Laval. Un étudiant admis à ce programme doit, s'il désire finalement de poursuivre vers le Baccalauréat en théologie,

changer de programme pour le Baccalauréat en théologie avant la fin de la dernière session active, ou bien cumuler deux (2) autres certificats de l'Université pour obtenir les trente (30) cours (90 crédits) requis pour l'obtention d'un Baccalauréat multidisciplinaire par cumul de trois (3) certificats de trente (30) crédits chacun.

Voici les dix (10) cours de ce programme qui peuvent être suivis sur le campus de l'ITF à Longueuil suivant l'horaire établi à chaque session :

Six (6) cours obligatoires (18 crédits)

- ◆ THL-1000 Introduction aux études théologiques
- ◆ THL-1001 Évangiles synoptiques
- ◆ THL-1002 Éthique chrétienne
- ◆ THL-1003 Spiritualités chrétiennes
- ◆ THL-1004 L'univers de la Bible
- ◆ THL-1007 Dieu trinité

Viennent s'ajouter quatre (4) cours (12 crédits) complémentaires/optionnels parmi les cours HST-1900, HST-2900, PHI-2901, PHI-3200 et tous les cours portant les sigles PST et THL de la FTSR de l'UL. Consultez le répertoire des cours à la section 11 de ce Guide pour connaître la liste de ces cours enseignés à l'ITF. La plupart des cours de l'ITF en relation d'aide (THC) et théologie pratique (THP) entreront dans cette catégorie de cours complémentaires/optionnels.

10.4 BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE

Ce programme universitaire de premier cycle s'adresse à l'étudiant âgé de 21 ans et plus, détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). Il compte trente (30) cours pour un total de quatre-vingt-dix (90) crédits. Vous pouvez vous référer aux sections 8 et 11 de ce Guide pour connaître les équivalences et la description des cours de l'ITF pour ceux de l'Université Laval.

Voici la structure de ce programme qui peut être suivi sur le campus de l'ITF à Longueuil suivant les recommandations et l'horaire établis à chaque session :

Vingt-deux (22) cours obligatoires (66 crédits)

- ◆ THL-1000 Introduction aux études théologiques
- ◆ THL-1001 Évangiles synoptiques
- ◆ THL-1002 Éthique chrétienne
- ◆ THL-1003 Spiritualités chrétiennes
- ◆ THL-1004 L'univers de la Bible
- ◆ THL-1005 Les premiers livres de la Bible
- ◆ THL-1006 Révélation et théologie
- ◆ THL-1007 Dieu trinité
- ◆ THL-2000 Littérature paulinienne
- ◆ THL-2001 Jésus le Christ
- ◆ THL-2002 Littérature chrétienne ancienne
- ◆ THL-2003 Littérature prophétique et apocalyptique

- ◆ THL-2006 L'Église
- ◆ THL-2007 Les sacrements du salut
- ◆ THL-2008 Éthique sociale et politique
- ◆ THL-2010 Interprétation des textes magistériels
- ◆ THL-2103 Foi, espérance et charité
- ◆ THL-2203 Évangile de Jean et littérature johannique
- ◆ THL-3010 Séminaire de fin de baccalauréat
- ◆ HST-1900 Christianisme de l'Antiquité et du Haut Moyen-Âge
- ◆ HST-2900 Christianisme du second millénaire
- ◆ SCR-1000 Introduction à l'étude des religions (Règle 1)

Autres exigences - Règle 1 (1 cours - 3 crédits)

L'étudiant doit réussir le cours ANL-2020 Intermediate English II ou ESG-2010 Espagnol Intermediato I de l'UL. Si l'étudiant démontre qu'il a acquis l'un ou l'autre de ces niveaux par l'écriture du test d'anglais (TOEIC) : 675 ou résultat de 4 en espagnol) lors du test administré par l'École de langues, il devra suivre un cours de niveau supérieur, un cours d'une autre langue moderne ou ancienne. Pour satisfaire cette exigence, l'ITF peut offrir les cours suivants :

- ◆ GRC-1000 Initiation au grec ancien 1
- ◆ LOA-2010 Hébreu biblique 1
- ◆ THL-2101 Introduction aux langages bibliques

Autres exigences - Règle 2 (4 cours - 12 crédits)

Parmi les cours portant les sigles CAT, PST et THL de la FTSR de l'UL (à l'exception des segments 800 et 900). Consultez le répertoire des cours à la section 11 de ce Guide pour connaître la disponibilité de ces cours enseignés à l'ITF. La plupart des cours de l'ITF en relation d'aide (THC) et théologie pratique (THP) entreront dans cette catégorie de cours optionnels.

Autres exigences - Règle 3 (3 cours - 9 crédits)

Parmi tous les cours de premier cycle à l'exception des cours portant les sigles CAT, PST, SCR ET THL, des cours correctifs en français et des cours de niveau inférieur à ANL-2020 Intermediate English II. Pour satisfaire cette exigence, l'ITF offre les cours suivants:

- ◆ PHI-2901 Questions de cosmologie et d'anthropologie philosophiques sur le mal
- ◆ PHI-3200 Foi, raison et vérité

Important : L'UL ayant des exigences de cours spécifiques à son Baccalauréat en théologie et l'ITF ayant aussi des exigences de cours spécifiques à son Baccalauréat en études théologiques et pastorales, un étudiant qui désire valider la double diplomation doit prévoir terminer ses deux baccalauréats avec un total de 34 cours.

10.5 MICROPROGRAMME D'INITIATION AUX ÉTUDES THÉOLOGIQUES

Ce programme universitaire, ne pouvant être débuté sur le campus de l'ITF qu'à la session d'automne, s'adresse à l'étudiant âgé de 21 ans et plus non détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC). Il est offert pour bien le préparer pour la formation universitaire de premier cycle. Ce microprogramme est composé des quatre (4) cours (12 crédits) ci-dessous :

- ◆ THL-1000 Introduction aux études théologiques
- ◆ THL-1004 L'univers de la Bible
- ◆ THL-1007 Dieu trinité
- ◆ THL-1514 Argumentation et rédaction en théologie (non offert par l'ITF)

Important : De ces quatre (4) cours, trois (3) sont contributives pour le Certificat ou le Baccalauréat en théologie, signifiant qu'ils pourront être transférés et comptés dans l'un ou l'autre de ces programmes si l'étudiant y est admis par la suite. En ce qui a trait au cours THL-1514 Argumentation et rédaction en théologie, il sera considéré comme « non contributive et hors programme ».

10.6 RESTRICTION POUR LES PROGRAMMES DE L'UL SUIVIS À L'ITF

Il est à souligner que seul l'étudiant suivant sa formation majoritairement en direct sur le campus de l'ITF peut bénéficier de ces programmes offerts en partenariat avec la FTSR de l'UL. Un étudiant de l'ITF suivant ses cours à distance par internet peut être admis dans un programme de l'UL en suivant les cours à distance qui sont sélectionnés et offerts chaque session en formule hybride, bien que le nombre et la disponibilité soit plus restreinte.

Un cours suivi en formule hybride signifie qu'il est suivi majoritairement à distance, en ligne via l'internet, mais qu'il doit obligatoirement être validé par une portion du cours à être suivie en « présentiel » sur le campus de l'ITF suivant des dates et horaires établis au début de chaque session. L'étudiant déjà admis et accepté dans un programme de l'ITF qui est intéressé par cette formule pourra s'adresser à la directrice de l'ITF pour obtenir plus de détails. Cette option est envisageable uniquement pour les étudiants résidant au Québec.

10.7 PROCÉDURE D'ADMISSION POUR DEVENIR ÉTUDIANT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL SUR LE CAMPUS DE L'ITF

10.7.1 Candidat québécois ou canadien

L'admission à ce programme nécessite une procédure bien précise qui diffère de celle pour être admis dans les programmes exclusifs à l'ITF. Plus particulièrement, le candidat doit premièrement présenter une demande d'admission en bonne et due forme auprès de l'ITF, au moins une semaine avant la date limite de la réception des admissions de l'Université Laval, afin de permettre à l'ITF d'étudier sa demande pour pouvoir l'accepter comme étudiant sur le campus de l'ITF. (Lire sections 6.1.1 et 6.1.2 de ce Guide pour la procédure) Une étude minutieuse sera faite de son dossier afin d'assurer que le candidat rencontre bien les exigences d'admission spécifiques à l'ITF en tout premier lieu.

Suite à cette étude, s'il est accepté et s'il rencontre aussi les critères d'admissibilité de l'Université Laval en étant âgé d'au moins 21 ans et détenteur d'un Diplôme d'études collégiales (DEC), il peut déposer un dossier d'admission pour devenir étudiant de l'UL, conjointement à son statut d'étudiant de l'ITF, afin de suivre une formation simultanée de l'UL et de l'ITF sur le campus.

Ce double statut permet à l'étudiant de recevoir, en fin de formation, un grade émis par l'UL, reconnu par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec, ainsi qu'un grade émis par l'ITF, reconnu par l'Association chrétienne pour la francophonie (ACF) et les autres mouvements évangéliques, pour l'exercice du ministère. Il est important de souligner qu'un étudiant admis à l'UL et suivant sa formation à l'ITF, doit en tous points, se conformer au contenu de ce Guide.

L'inscription aux cours, quant à elle, doit se faire directement auprès de l'UL via la zone sécurisée « Mon Portail de l'UL » à l'aide du numéro d'identifiant (IDUL) qui sera attribué par l'UL à l'étudiant ayant été admis. (Lire la section 10.8. de ce Guide).

À noter qu'un étudiant québécois admis à l'UL peut être éligible à présenter une demande de prêts et bourses aux autorités gouvernementales puisque les programmes de l'UL sont reconnus par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec. L'étudiant doit s'adresser directement à l'UL pour connaître la procédure à suivre.

10.7.2 Candidat étranger demeurant à l'extérieur du Canada

Veillez consulter la section 6.1.4 de ce Guide qui décrit toute la procédure et les étapes à suivre pour qu'un candidat étranger, demeurant hors du Canada, puisse venir suivre une formation sur le campus de l'ITF par l'entremise d'une admission dans le programme du Certificat en théologie (1 année) ou du Baccalauréat en théologie (3 années) de l'Université Laval. Il va de soi qu'il suivra le programme de l'UL dans lequel il aura été admis par les cours équivalents de l'ITF enseignés par les professeurs de l'ITF associés à l'UL. Les équivalences des cours de l'UL et ceux de l'ITF sont répertoriées dans la section 11 de ce Guide.

10.8 INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ LAVAL AUX COURS DU CERTIFICAT OU BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE ENSEIGNÉS SUR LE CAMPUS DE L'ITF

Un étudiant, admis à l'ITF ainsi qu'à l'Université Laval, reçoit un numéro d'identifiant de l'UL (IDUL) lui donnant accès à tous les services de l'UL accessible par [Mon Portail](#). C'est donc directement par la zone sécurisée de ce portail de l'UL qu'il doit procéder à son inscription aux cours du programme dans lequel il a été admis suivant la grille-horaire des cours qui sont enseignés sur le campus de l'ITF à Longueuil à chaque session, et le cheminement académique et les conseils émis par la directrice de l'ITF.

Au cours de cette procédure d'inscription à l'Université Laval, et muni de son IDUL, il doit sélectionner, les cours de son programme proposés et enseignés sur le campus

de l'ITF à Longueuil afin d'éviter de se voir inscrit dans le même cours enseigné sur un campus de l'UL autre que l'ITF. Le « NRC » propre à chaque cours de l'UL enseigné sur le campus de l'ITF pour chaque session est indiqué sur la grille-horaire de l'ITF afin d'aider l'étudiant à sélectionner le bon cours au moment de son inscription à l'UL. Évidemment, l'inscription sur ce portail de l'UL engendre un paiement à effectuer à l'UL et non à l'ITF.

Important : *L'étudiant doit communiquer avec la directrice de l'ITF à chaque période d'inscription afin de s'enquérir des exigences, obligations et restrictions quant au choix de cours à effectuer pour s'assurer de maintenir une bonne progression scolaire dans les deux (2) programmes admis (celui de l'UL et celui de l'ITF).*

10.9 INSCRIPTION À L'ITF AUX COURS DU CERTIFICAT OU BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL ENSEIGNÉS SUR LE CAMPUS DE L'ITF

Après avoir procédé à son inscription à l'UL, l'étudiant doit également procéder à une inscription aux mêmes cours au moyen du formulaire d'inscription disponible sur le site internet de l'ITF, afin de valider son inscription et sa présence dans les cours sur le campus de l'ITF. Il doit s'assurer de sélectionner le bon formulaire d'inscription établi pour les étudiants reliés à l'UL, et non celui pour les étudiants admis seulement dans un programme de l'ITF indépendant de l'UL, afin de s'éviter d'être facturé par l'ITF pour les droits de scolarité. Il doit aussi valider son inscription à l'ITF par le paiement des frais pour le matériel pédagogique (15 \$ par cours), les frais pour l'utilisation des services de l'ITF (60 \$ par session) et les frais pour la diplomation et la collation des grades, s'il y a lieu (100 \$).

11. RÉPERTOIRE DES COURS

11.1 COURS OBLIGATOIRES

THO-1100 *Initiation aux études théologiques*

THL-1000 *Introduction aux études théologiques (UL)*

Enseignants : Simon Archambault, M. Th. ou Jenna Smith, M.A.

Tout chrétien qui réfléchit au sens de la vie s'appuie sur une forme de réflexion biblique. En même temps, toute personne qui veut faire de la bonne théologie doit se poser la question suivante: comment bien procéder? Ce cours est une introduction aux méthodes théologiques et herméneutiques vis à vis la lecture progressive des textes. Nous y étudions les sources, les principes méthodologiques et les normes d'une herméneutique biblique. Nous nous familiarisons avec l'histoire de la pratique de la théologie évangélique ainsi qu'avec les traditions théologiques autres qu'évangéliques. Nous cherchons à voir comment les différents domaines de la théologie sont reliés et s'informent mutuellement. Nous voyons aussi comment la théologie s'articule avec d'autres disciplines comme la philosophie et l'éthique, et comment elle nourrit la vie chrétienne en général.

THO-1140 *Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament*

THL-1004 *L'univers de la Bible (UL)*

Enseignants : Mark Lecompte, M. Th., Ph. D. (*cand*) et Gaétan Brassard, M. Th.

La Bible est un livre qui a marqué, et qui marque toujours, notre culture occidentale. Ce cours, visant à développer une compréhension générale de la Bible, répond aux questions; Comment devons-nous étudier la Bible?, Peut-on étudier la Bible de manière scientifique (rationnelle et pragmatique)?, et, Ce livre a-t-il encore quelque chose à nous dire, aujourd'hui? Ce cours aborde la Bible comme une collection d'écrits importants qui font l'objet d'une étude scientifique utilisant des outils variés et des méthodes auxquels l'étudiant sera initié.

THO-1255 *La théologie de Dieu*

THL-1007 *Dieu trinité (UL)*

Enseignants : Joseph Kabuya Masanka, D. Th. et Glenn Smith, D. Min., D. Hon.

La figure du Dieu Trinité dans l'histoire du christianisme. Ce cours se veut une étude des grands textes de la tradition en vue de situer les conséquences de la dimension trinitaire sur l'ensemble de la foi chrétienne. Le renouveau de la théologie trinitaire dans la théologie contemporaine et ses enjeux pour comprendre les discours sur Dieu dans le monde d'aujourd'hui sont abordés. Ce cours comprend deux (2) grandes parties : la première partie étant consacrée à la nature de Dieu, sa connaissance, aux preuves de son existence et à son essence et la deuxième partie abordant la notion de son existence personnelle et trinitaire.

THO-1265 *La vie spirituelle chrétienne*

THL-1003 *Spiritualités chrétiennes (UL) ou CAT-2300*

Enseignants : Mark Lecompte, M. Th., Ph. D. (*cand*) et invités

Ce cours consiste en un survol des thèmes de base de la vie chrétienne, tels que le salut, la foi, la sanctification, l'appel de Dieu et la volonté divine. Il s'agit de faire une étude approfondie des disciplines spirituelles permettant de mieux découvrir Dieu pour devenir un disciple de Jésus-Christ. Dans ce cadre, l'étudiant est équipé pour vivre une vie spirituelle dynamique, pratique et bénéfique.

THO-1275 *Éthique théologique et biblique*

THL-1002 *Éthique chrétienne (UL)*

Enseignants : Glenn Smith, D. Min., D. Hon. et Stéphanie Reader, Ph. D.

Ce cours aborde la question du raisonnement moral et de la responsabilité chrétienne. Il expose les principes de l'éthique théologique (histoire, sources, approches contemporaines). Il tente de sensibiliser l'étudiant aux différents processus de prise de décision dans des contextes et situations diverses. Dans ce cadre, les problématiques suivantes sont abordées : éthique et société, éthique et politique, éthique et pratique pastorale, éthique et sexualité, etc.

THO-1285 *Herméneutique théologique et biblique*

THL-2208 *Lecture du Nouveau Testament (UL)*

Enseignant : Joseph Kabuya Masanka, D. Th. et Gaétan Brassard, M. Th.

L'herméneutique est la science et l'art d'interpréter la Bible. Ce cours a pour but d'initier l'étudiant aux règles utiles et nécessaires à la lecture et à l'interprétation correcte du Nouveau Testament. Ce cours comprend deux (2) grandes parties : la première présentant le Nouveau Testament et l'histoire de son interprétation à travers les Âges et la deuxième décrivant les langages bibliques et étudiant les règles et les principes d'interprétation des différents genres littéraires dans le Nouveau Testament.

THO-1345 *Initiation au counselling pastoral*

PST-2102 *Relation d'aide et quête de sens (UL)*

Enseignants : Denis Morissette, M. Éd. Et Georges-Marie Craan

Ce cours se veut une initiation à la rencontre interpersonnelle visant à fournir de l'aide pastorale, de l'accompagnement spirituel ou de la relation d'aide. Il s'agit d'observer et d'expérimenter les principaux types d'interventions, verbales et non verbales, utiles afin de développer des habiletés relationnelles et des attitudes facilitantes. Ces outils favoriseront l'introspection et la relecture de l'expérience.

11.2 COURS EN ÉTUDES BIBLIQUES

Pour tous les cours en études bibliques décrits ci-après, il est obligatoire d'avoir suivi préalablement le cours de base THO-1140 Survol de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament. Ce cours de premier niveau pose les bases essentielles à une bonne compréhension des textes bibliques de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament, lesquels sont étudiés plus spécifiquement dans chaque cours ci-dessous.

THB-2105 *Le Pentateuque*

THL-1005 *Les premiers livres de la Bible (UL)*

Enseignants : William Raccach, Ph. D. ou Sylvain Tousignant, M. Th.

Ce cours se veut être une étude approfondie des cinq (5) livres du Pentateuque (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, et Deutéronome) afin de découvrir la richesse théologique, historique, culturelle, prophétique, spirituelle et pratique qu'on y trouve. L'étudiant sera introduit à plusieurs controverses historiques et interprétatives, ainsi qu'aux thèmes théologiques les plus importants.

THB-2115 *Les évangiles synoptiques*

THL-1001 *Évangiles synoptiques (UL)*

Enseignants : Sandy Hoskins Smith, M.A. et Glenn Smith, D. Min., D. Hon.

Trois (3) des quatre (4) Évangiles du Nouveau Testament se ressemblent beaucoup pour présenter la vie, le ministère, la mort et la résurrection de Jésus de Nazareth.

Chaque auteur a rédigé son œuvre d'un point de vue spécifique, a visé ses écrits aux communautés différentes du premier siècle. En analysant les Évangiles synoptiques ensemble – celui de Matthieu, Marc et Luc, on peut adresser la question des sources communes et indépendantes, les stratégies de rédaction, les genres littéraires et les thèmes théologiques. On étudiera chaque Évangile en tant que récit uniforme et cohérent avec une mise en application de la méthode d'étude narratologique.

THB-2120 Les écrits de Paul

THL-2000 Littérature paulinienne (UL)

Enseignants : Sandy Smith, M.A. et Glenn Smith, D. Min., D. Hon.

Survol des écrits de Paul dans le Nouveau Testament dans le contexte urbain et les voyages missionnaires de Paul et ses équipes des Actes des Apôtres. Analyse des éléments de la théologie paulinienne (Paul et la Loi, christologie, sotériologie, eschatologie, ecclésiologie et mission). Analyse critique de « La Nouvelle perspective sur Paul ». Une attention particulière sera portée aux Lettres aux Corinthiens, aux Éphésiens, à l'exégèse des textes et à l'application des textes pauliniens pour aujourd'hui.

THB-2130 Les livres historiques

THL-1024 Lectures narratives de la Bible (UL)

Enseignant : Gaétan Brassard, M. Th.

Introduction à la narratologie biblique par l'analyse de l'intrigue des récits historiques, des personnages, des points de vue, du rôle du narrateur et de la gestion des concepts de temps et d'espace. Approche de la narration biblique dans le cadre de l'écriture narrative antique. Étude des fonctions des récits bibliques historiques en lien avec les premiers lecteurs et ceux de tous les temps, en prenant possession avec Josué, en comprenant la rédemption avec Ruth, en entendant la révélation avec Samuel, en dépendant de l'onction avec le roi David, en attendant la restauration avec Esdras, en la défendant avec Néhémie et en suspendant l'oppression avec Esther.

THB-2160 Initiation aux langages bibliques

THL-2101 Introduction aux langages bibliques (UL)

Possibilités langagières et limites de communication des langues originelles de la Bible (hébreu, araméen, grec) selon les contextes de production des textes. Impact sur les traductions disponibles. Langages symboliques : mécanismes, portée littéraire et spirituelle; procédures d'actualisation; convergences et conflits avec d'autres types de discours. Formes littéraires propres à la Bible ou partagées avec les milieux socioculturels ambiants. Morphologie : conjugaisons, déclinaisons et vocabulaire ainsi que syntaxe élémentaire.

THB-2405 Lire et comprendre les récits de la Bible

THL-2010 Interprétation des textes magistériels (UL)

Enseignant : Gaétan Brassard, M. Th.

L'Église évangélique adhère au principe protestant "Sola Scriptura" considérant l'Écriture seule comme l'autorité ultime. L'apparente simplicité de cette confession se heurte toutefois à un paradoxe : une seule Bible, mais tant d'interprétations, d'approches et de méthodes différentes. Ce cours veut donc définir et situer l'herméneutique et l'exégèse évangélique, dans le but d'initier l'étudiant à l'analyse narrative de la Bible, qui est une méthode textuelle examinant la stratégie narrative d'un récit en explorant ses caractéristiques fondamentales : intrigue, personnages, cadre, temporalité et voix narrative. Cette approche littéraire consciencieuse et

respectueuse du texte biblique s'inscrit naturellement dans une interprétation évangélique des textes bibliques.

THB-2505 **Les livres prophétiques**

THL-2003 **Littérature prophétique et apocalyptique (UL)**

Enseignants: Mark Lecompte, M. Th., Ph. D. (*cand*) et Gaétan Brassard, M. Th.

La Bible est traversée par divers courants prophétiques et apocalyptiques. Ce cours vise à développer une compréhension des livres prophétiques en exposant les différentes particularités des prophètes de l'Ancien Testament en tant que croyants en Dieu, prédicateurs et leaders spirituels. Le phénomène de la prophétie biblique est aussi traité en fonction des différents contextes historiques et pratiques contemporains, ainsi que les thèmes majeurs découverts dans leurs écrits. La présentation du prophétisme et de l'apocalyptique bibliques aide à comprendre, non seulement le premier testament mais aussi la perspective du Nouveau Testament, dans laquelle la première théologie chrétienne s'est construite. L'exégèse de passages sélectionnés de textes des livres prophétiques et de sections prophétiques et apocalyptiques présentes dans l'Ancien Testament sera aussi faite.

THB-3085 **Les écrits de Jean : Évangile à Apocalypse**

THL-2203 **Évangile de Jean et littérature johannique (UL)**

Enseignants : Mark Lecompte, M. Th., Ph. D. (*cand*) et Gaétan Brassard, M. Th.

Exploration systématique de l'histoire de l'interprétation du quatrième évangile et des autres écrits de Jean : l'objectif et les destinataires des écrits, les matériaux qui les composent, les procédés littéraires utilisés, le contexte et les étapes de rédaction, l'exégèse des textes clés, l'origine et le développement de la pensée johannique en lien avec l'histoire de la communauté de Jean. Nous aborderons la grande variété de thèmes élaborés par Jean incluant la divinité, la vie, les miracles, les enseignements et les stratégies de ministère de Jésus, ainsi que les événements et phénomènes reliés à la fin des temps.

THB-3095 **Les livres de la sagesse**

THL-2205 **Littérature sapientielle (UL)**

Enseignant : Gaétan Brassard, M. Th.

La littérature de sagesse dans la Bible en regard des grands textes de sagesse du Proche-Orient ancien. Questions majeures posées à la condition humaine et à la relation croyante, comme la souffrance et le mal, le sens de la vie, la destinée humaine, etc. Lecture et analyse des psaumes bibliques du point de vue historique et culturel, poétique, formel et structurel. Job, Psaumes, Proverbes, Ecclésiaste et Cantiques des cantiques appartiennent à la catégorie des Livres de la Sagesse dans la Bible. Leur fonction est de susciter une sage réflexion sur la condition humaine. Ils explorent donc concrètement les différentes dimensions de notre humanité comme nos difficultés, notre spiritualité, nos activités, nos futilités et notre sexualité.

11.3 COURS EN RELATION D'AIDE (counselling pastoral)

Pour quelques cours en relation d'aide (counselling pastoral) décrits ci-après, il est obligatoire d'avoir préalablement suivi le cours de base THO-1345 Initiation au counselling pastoral / PST-2102 Relation d'aide et quête de sens. Ce cours de premier niveau pose les bases essentielles à une bonne compréhension des principes et techniques de relation d'aide et counselling pastoral, lesquelles sont étudiées plus en

profondeur dans chacun des autres cours. Ceux nécessitant ce préalable sont identifiés d'un astérisque *.

THC-2055 *Développement de l'enfant et de l'adolescent*

Enseignant : Denis Morissette, M. Éd.

Ce cours vise à aider l'étudiant à comprendre les fondements du développement humain selon une perspective spirituelle, physique, psychologique et sociale. Un accent est mis sur les étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent. Il est aussi question d'élaborer des stratégies d'intervention pour composer adéquatement avec les défis, les problèmes et les particularités liés à chacune des périodes du développement.

THC-2065 *Perspectives d'intervention en C.P. : Approche théorique*

PST-2201 *Fondements psycho spirituels de la relation d'aide (UL)*

Enseignant : Denis Morissette, M. Éd.

Ce cours, proposant une description et une compréhension exhaustive du processus d'intervention, vise à favoriser le changement dans la condition humaine par la résolution des problèmes (Probleme Solving) et par le développement des capacités de la personne.

THC-2085 *Counseling pastoral à la lumière des évangiles*

PST-1051 *L'être humain en quête spirituelle (UL)*

Enseignant : Daniel Décary, M.A.

Étude des quêtes spirituelles contemporaines du point de vue des structures qui s'y révèlent. Principaux points d'attention : les conceptions du spirituel à l'ère d'aujourd'hui et de la Bible en tant que témoin de la quête spirituelle, la dimension spirituelle de la vie en société, les rapports entre cheminement spirituel et maturation psychique, la pratique du discernement spirituel et de l'analyse sociale, le rôle de la méditation dans le devenir humain.

Plus concrètement, ce cours propose une perspective de la tradition évangélique du counseling pastoral. Bien que le counseling pastoral semble être un ministère récent au sein de l'église moderne, sa fondation repose sur les écrits bibliques. Ainsi nous découvrirons les concepts et paramètres du counseling pastoral qui émergent du ministère et de l'enseignement de Jésus.

THC-2165 *Personnalités, problèmes et perspectives en C.P.**

Enseignant : Denis Morissette, M. Éd.

Ce cours porte sur l'introduction, la présentation et l'intégration de certaines théories de la personnalité en les comparant et en évaluant leur capacité de décrire, d'expliquer et de prédire le comportement des individus. Il couvre particulièrement les principales théories de la personnalité de l'approche (perspective) psychanalytique, humaniste et existentielle, cognitive-comportementale et des dispositions. Il offre également une introduction aux troubles de la personnalité en présentant leurs critères diagnostiques ainsi que des approches de traitement de ces troubles. Il expose les paradoxes et complexités de la nature humaine et propose des pistes de solutions quant aux défis, dilemmes et enjeux liés à l'exercice du ministère.

THC-3045 Familles et problèmes modernes
THL-2402 Sujets spéciaux 1 : Familles et problèmes modernes (UL)
Enseignant : Daniel Décary, M.A.

Ce cours propose différentes approches d'interventions pastorales, dans un cadre théologique et biblique, pour faire face aux défis de la vie familiale du XXI^{ème} siècle. Ainsi, nous regarderons les défis d'une famille nucléaire dans un contexte postmoderne, les défis de la famille monoparentale, les défis de la famille divorcée (avec ou sans garde partagée des enfants), les défis de la famille reconstituée, et les défis de la famille multigénérationnelle. Ce cours vise à faire comprendre, dans une perspective biopsychosociale, systémique et intégrative, la dynamique du couple et de la famille, quelle qu'en soit sa forme.

THC-3065 Perspectives d'intervention en C.P. : Approche clinique *
PST-2105 Accompagnement des personnes souffrantes (UL) *
Enseignant : Denis Morissette, M. Éd.

Ce cours, qui s'inscrit dans le prolongement de l'approche « Problem Solving », a pour but de transposer et d'appliquer de façon pratique les stratégies visant le changement et le rétablissement des personnes en difficulté. Le cours THC-2065 Perspectives d'intervention en C.P. : Approche théorique / PST-2201 Fondements psycho spirituels de la relation d'aide, est aussi un cours préalable obligatoire à celui-ci.

THC-3075 Problèmes de dépendances et réhabilitation en C.P. *
Enseignant : Daniel Décary, M.A.

Ce cours vise à décrire, expliquer et faire comprendre de façon théorique, pratique, théologique et biblique les dépendances à la lumière de la Bible et des théories et des modèles de base dans ce domaine. Il propose une exploration des racines et sources psycho spirituelles d'une dépendance. Ceci permet ensuite d'analyser sa dynamique, son processus et sa manifestation dans la vie d'une personne. Tout cela permet de découvrir quelques pistes qui conduisent à la liberté, car cela est possible en Jésus-Christ.

THC-3255 Interventions en situations de crise *
THL-3402 Sujets spéciaux 2 : Interventions en situations de crise (UL)
Enseignant : Daniel Décary, M.A.

Ce cours a pour but d'apporter des outils pour l'intervention d'aide dans des situations de crise. Par ce fait, ce cours voudra clarifier ce qu'est une crise, et le fait que les crises font partie de la vie. Bien plus, la vie n'est en fait qu'une série de crises. Enfin, des interventions spécifiques face à des crises spécifiques seront discutées. Le cours explore les sources possibles d'une crise, des stratégies de préparation avant la crise et des stratégies d'intervention durant et après la crise. Le but est d'y trouver là une occasion de croître au lieu de s'écrouler.

11.4 COURS DE TYPE « STAGE »

Les cours-stages permettent de prendre connaissance des éléments saillants de la pratique pastorale et ministérielle en milieu d'Église ou connexe. L'observation et l'analyse des différentes approches et activités ministérielles conduisent l'étudiant à problématiser et à élaborer un projet ministériel adéquat en fonction de la structure de l'Église ou d'un autre milieu connexe dans lequel son stage s'effectue. Une fois le projet ministériel accepté et validé par la direction de l'ITF et par le responsable du lieu du stage, l'étudiant planifie et met à exécution ledit projet. Tout au long de son stage,

l'étudiant est amené à analyser son projet en regard des interventions pastorales et/ou ministérielles effectuées par des rencontres particulières avec le superviseur des stages de l'ITF. L'étudiant doit conclure son stage par un bilan soumis à une évaluation finale.

THM-1055 Stage de pratique ministérielle générale

PST-2301 Stage d'observation et d'intervention (UL)

Superviseur : Glenn Smith, D. Min., D. Hon.

En intervenant dans un milieu précis, le stagiaire développe peu à peu une compétence pastorale qui s'articule autour des deux pôles de la communication empathique et de l'intégration des fondements spirituels de son intervention pastorale. Il développe aussi un savoir-faire précis composé d'habiletés (déclencher la réception, gérer la participation, refléter le cheminement) et d'attitudes (présence, accueil, intériorisation, libération, créativité, collaboration). Il approfondit ainsi son identité pastorale propre.

THM-1075 Stage de pratique ministérielle en relation d'aide

PST-2051 Pédagogie de l'expérience spirituelle (UL)

Superviseur : Glenn Smith, D. Min., D. Hon.

En intervenant dans un milieu précis, le stagiaire recherche les conditions pédagogiques et développe peu à peu une compétence pastorale qui favorise le cheminement spirituel chrétien. Il procède à une réflexion théologique et aux exercices pratiques autour d'aspects, d'attitudes ou d'habiletés en accompagnement tels : la particularité de l'aide spirituelle et le Christ en tant que maître-accompagnateur.

THM-1095 Stage de pratique ministérielle en missiologie

PST-3101 Intervention en pastorale missionnaire (UL)

Superviseur : Glenn Smith, D. Min., D. Hon.

Stage supervisé d'intervention en milieu missionnaire en vue de développer les habiletés et les attitudes requises à une bonne intervention en contexte missionnaire. Séjour continu dans un milieu précis ou à l'étranger au cours duquel le stagiaire réalise trois (3) activités : contribution à deux (2) activités menées par un responsable local et une intervention à titre de premier responsable.

THM-3055 Stage de mentorat ministériel

THL-3010 Séminaire de fin de baccalauréat (UL)

Superviseur : Glenn Smith, D. Min., D. Hon.

Ce séminaire s'adresse à l'étudiant en fin de programme de diplôme ou baccalauréat. Sous forme d'activités de groupe et d'accompagnement individuel, il permet d'approfondir les trois (3) axes suivants : la recherche, l'intégration et la synthèse. L'étude de thèmes particuliers est mise à profit.

11.5 COURS EN THÉOLOGIE PRATIQUE

THP-1025 Leadership pastoral

THL-2100 Bible et pastorale (UL)

Enseignants : Mark Lecompte, M. Th., Ph. D. (cand), Claude Houde et invités

L'horizon du cours est celui de l'utilisation de la Bible dans le cadre de l'Église. Le discours biblique au sujet de l'activité pastorale est abordé. Ce cours explorera les principes de leadership, trouvés dans la Bible, essentiels au ministère pastoral

d'aujourd'hui. Ce cours pose les fondements théoriques de la fonction de leaders d'Église autour de cinq (5) marques d'un leader qui œuvre avec excellence.

THP-1085 **Communication de la Parole**
PST-1020 **Enjeux de la communication en Église (UL)**

Enseignants : Mark Lecompte, M. Th., Ph. D. (*cand*), Claude Houde et invités

Ce cours qui pose les principes de base de l'homilétique, de l'art oratoire et de la prédication, se concentre sur l'élaboration de sermons et de ses composantes en vue d'une communication efficace du message de la Parole de Dieu. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée sur la personne du prédicateur en tant que communicateur, ainsi que la préparation de son message.

THP-3035 **Les missions et les études culturelles**
THL-2301 **Introduction à la missiologie (UL)**

Enseignants : Glenn Smith, D. Min., D. Hon. et invités

Ce cours consiste à initier l'étudiant aux grands enjeux contemporains du mouvement missionnaire chrétien du 21^e siècle, avec un souci particulier rattaché aux enjeux culturels et contextuels, et à leur importance sur la façon dont les Églises poursuivent la mission de Dieu dans le monde. Que signifie porter témoignage au Dieu de Jésus-Christ en paroles, en actions et en signes dans la diversité culturelle d'aujourd'hui?

THP-2155 **Enfance et jeunesse : philosophies et pratiques ministérielles**
PST-2104 **Foi, religion, spiritualité et monde des jeunes (UL)**

Enseignants : Bruno Désorcy, M.A., Ph. D. (*cand*) et George-Marie Craan, M.A., TCF

Dans une perspective interdisciplinaire, ce cours vise à mieux comprendre l'univers culturel, religieux et spirituel des jeunes Québécois. Il utilisera les approches développées par la sociologie, particulièrement la sociologie de la jeunesse et de la théologie, afin de construire une compréhension commune du monde des jeunes et des quêtes de sens qui sont les leurs. Ce cours a pour but de donner une base solide à tous les intervenants auprès des enfants et des jeunes. L'effectivité du ministère permet d'obtenir les résultats voulus et escomptés. La mise en place d'une philosophie ministérielle effective par la compréhension et la mise en pratique seront abordés.

THP-2530 **Témoignage chrétien contemporain**
THL-2103 **Foi, espérance et charité (UL)**

Enseignants : Glenn Smith, D. Min., D. Hon. et invités

Ce cours a pour but de sensibiliser l'étudiant à l'énorme tâche théologique, ecclésiastique et missiologique à laquelle il doit faire face en milieu québécois et occidental. Ce cours sensibilise l'étudiant aux dimensions de la vision intégrée de la société postmoderne. Nous élaborons une pratique chrétienne qui correspond aux réalités d'aujourd'hui. Après avoir examiné ces données, nous « dialoguons » avec la ville dans le but d'élaborer des stratégies d'intervention contextualisées à notre époque.

THP-3045 **L'Église et la mondialisation**
THL-2008 **Éthique sociale et politique (UL)**

Enseignants : Glenn Smith, D. Min., D. Hon. et invités

Développer la connaissance critique de mouvements sociaux et de discours éthiques. Acquérir une connaissance de concepts et de théories issus de disciplines du savoir s'intéressant aux institutions du vivre-ensemble : philosophie, sociologie, théologie.

Développer une capacité d'analyse de la société contemporaine et une capacité de communication, d'argumentation et de justification des prises de position et des jugements. Ce cours est enraciné dans une réflexion sur la foi dans les sociétés occidentales et la mission de Dieu à la lumière de la mondialisation. Depuis ce point de repère, nous allons examiner la contribution des églises dans l'hémisphère sud. Ce cours examine la foi chrétienne par rapport aux grands enjeux d'aujourd'hui comme la pluralité religieuse et culturelle, l'urbanisation, les beaux-arts, la contextualisation, la montée des différentes spiritualités, la violence et la réconciliation.

THP-3125 **La théologie pastorale**

PST-1000 **Introduction à l'intervention pastorale (UL)**

Enseignants : Mark Lecompte, M. Th., Ph. D. (cand), Claude Houde et invités

Ce cours sera offert dans une perspective d'ouverture par une équipe de professeurs spécialisés et expérimentés dans le domaine du ministère pastoral. Il s'agira de traiter les défis personnels, spirituels, émotionnels, et pratiques reliés à cette vocation dans une société contemporaine, et de proposer des clés essentielles pour diriger l'Église d'aujourd'hui vers la croissance pour un impact local et global.

THP-3480 **Implantation et croissance d'églises au 21e siècle**

PST-2107 **Intégration en pastorale missionnaire (UL)**

Enseignants : Glenn Smith, D. Min., D. Hon., Christian Lachance, B. Th. et invités

La société d'aujourd'hui se sécularise de plus en plus, tandis que les choix spirituels se multiplient au détriment de la foi chrétienne. C'est pourquoi l'importance de l'implantation d'églises devient primordiale pour l'avancement du Royaume de Dieu en exerçant, par notre présence, une influence positive par notre foi en actions... et d'être comme les premiers croyants : « ... Ces gens qui ont bouleversé le monde... » (Actes 17.6) Ce cours vise à démontrer l'importance de l'implantation d'églises pour l'expansion du Royaume de Dieu en étudiant le contexte culturel d'aujourd'hui et les stratégies à privilégier pour une implantation saine.

11.6 COURS EN THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE

THS-2065 **Jésus et le salut**

THL-2001 **Jésus le Christ (UL)**

Enseignants : William Raccah, Ph. D. ou Frédéric Colella, M.A.

Ce cours explore l'identité et la signification de Jésus de Nazareth: ses actions, ses paroles, sa mort, et sa résurrection. Nous examinerons le développement historique des images et conceptions de Christ à partir du Nouveau Testament en passant par les différents crédos et conciles du 4^{ième} et 5^{ième} siècle, au Moyen Âge, la Réforme, et l'Âge Moderne. Nous évaluerons également plusieurs christologies contemporaines qui reflètent le contexte multiculturel et écologique de la théologie d'aujourd'hui. Trois (3) questions fondamentales nous guideront : Qui est Jésus ? Comment est-ce que Jésus nous sauve ? Comment nous identifions-nous à Jésus ?

THS-2085 **Histoire du christianisme I**

HST-1900 **Christianisme de l'Antiquité et du Haut Moyen-Âge (UL)**

Ce cours aborde le développement de l'institution qui s'appelle l'Église chrétienne depuis le temps après les Actes jusqu'à la préparation de la Réforme. L'Église catholique et l'Église orthodoxe prennent donc beaucoup de place. Nous abordons les hérésies, les erreurs de stratégies, les missions, les héros et les adversaires, le canon, la doctrine de la Trinité, les croisades, les martyrs, les gnostiques, la papauté, les

monastères, les reliques et plusieurs autres éléments. Avec une approche historique, nous essayons d'expliquer le pourquoi avec les points positifs et négatifs plutôt qu'un jugement de valeur biblique ou théologique, bien que le fondement évangélique soit toujours là. Le cours se concentre sur les éléments doctrinaux ou pratiques qui concernent les évangéliques (positifs ou négatifs).

THS-2125 **La théologie du Saint-Esprit**

THL-1006 **Révélation et théologie (UL)**

Enseignants : Joseph Kabuya Masanka, D. Th. et Mark Lecompte, M. Th., Ph. D. (cand)

Étude du concept de révélation en tant que fondement de la foi et de la théologie chrétienne. Examen des principales instances de la foi : l'Écriture, la tradition, et la théologie.

Ce cours consiste en une étude profonde et détaillée de la personne et l'œuvre du Saint-Esprit dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Son rôle en tant qu'agent de puissance dans la vie de l'homme et de l'Église sera également étudié. De plus, une description des personnes, des circonstances, de la théologie et des pratiques spirituelles qui ont contribué à l'éclosion des mouvements Pentecôtiste et Charismatique 20^{ème} siècle sera effectuée, afin d'énumérer les éléments qui provoquent la croissance et l'impact, aujourd'hui comme dans le passé.

THS-2175 **Les signes de la vie en Jésus-Christ**

THL-2007 **Les sacrements du salut (UL)**

Ce cours étudie les pratiques de l'Église chrétienne qui ne peuvent être vécues que dans le contexte de la communauté – la sainte cène, le baptême, les actes de miséricorde, les funérailles. Les chrétiens, et ensuite le corps du Christ, comment vivent-ils ces rituels? L'objectif du cours est de nourrir une réflexion qui permettra à l'étudiant(e) de comprendre le rôle de ces pratiques dans son monde et dans sa communauté chrétienne. La considération de l'être humain comme un être liturgique, la définition de ce qu'est un rituel dans le contexte laïc du 21^e siècle, et l'étude du rôle des signes et des symboles dans la vie chrétienne et dans l'expérience humaine.

THS-2275 **La littérature patristique**

THL-2002 **Littérature chrétienne ancienne (UL)**

Introduction à la littérature chrétienne des cinq (5) premiers siècles de notre ère et initiation aux genres littéraires pratiqués par les premiers chrétiens. Lecture de textes représentatifs de différentes périodes et de différentes régions, tant en Orient qu'en Occident. Afin de faire comprendre la naissance et le développement de cette littérature, les œuvres sont situées dans leur contexte historique et culturel. Mise en lumière de la richesse et de la diversité de cette histoire littéraire ainsi que de sa portée et de son influence sur la tradition chrétienne ultérieure.

THS-2535 **La théologie biblique de l'Église**

THL-2006 **L'Église (UL)**

Enseignant : Joseph Kabuya Masanka, D. Th.

Réflexion systématique sur l'expérience ecclésiale des chrétiens, en tenant compte de l'herméneutique du Nouveau Testament et de la perspective théologique aussi bien que de l'expérience historique et actuelle. Étude de la question de la rupture et de la continuité entre l'événement de Jésus reconnu comme Seigneur et la constitution des communautés de foi. Lecture théologique des structures et des pratiques sociales de la foi où prend forme une expérience ecclésiale diversifiée : églises chrétiennes

historiques, problématiques ecclésiales contemporaines, questions œcuméniques, charismatiques et institutions.

THS-2560 **Le mal et la souffrance**
PHI-2901 **Questions de cosmologie et d'anthropologie philosophiques sur le mal (UL)**

Enseignants : Glenn Smith, D. Min., D. Hon. et invités

Ce cours se penche sur la réponse de l'Église au « problème du mal », soit la théodicée. Il sensibilise l'étudiant à l'enseignement biblique sur l'existence et les raisons du mal et analyse les réflexions de quatre (4) auteurs de l'époque de l'Église primitive. Dans ce cadre conceptuel, l'étudiant est invité à explorer les dimensions de la problématique (dans la littérature contemporaine, le cinéma ainsi que dans la société d'aujourd'hui) et les solutions théologiques proposées par les auteurs contemporains (C.S. Lewis, Henri Blocher, etc.). L'étudiant examine aussi une spiritualité chrétienne pour vivre bibliquement dans ce contexte à la lumière de l'ampleur du mal.

THS-3085 **Histoire du christianisme II**
HST-2900 **Christianisme du second millénaire (UL)**

Ce cours couvre le développement de l'Église chrétienne de la période précédant la réforme protestante jusqu'à nos jours. Une attention particulière sera accordée à la Réforme protestante magistérielle, la réforme radicale ainsi qu'à la contre-réforme catholique. Nous accompagnerons l'Église au travers de son séjour dans la modernité (les périodes des Lumières, de la Renaissance et du libéralisme du 19^{ème} et 20^{ème} siècle). Nous nous attarderons aux grands Réveils ainsi qu'à l'histoire de l'Église en Amérique du Nord. L'histoire du mouvement évangélique au Québec de ses débuts à aujourd'hui nous intéressera aussi. Nous terminerons le cours avec les premières interactions de l'Église avec la postmodernité.

THS-3125 **Initiation à l'étude des religions**
SCR-1000 **Introduction à l'étude des religions (UL)**

Enseignants : Bruno Désorcy, M.A., Ph. D. (cand) et invités

L'objectif de ce cours est de développer chez l'étudiant les habiletés nécessaires pour mieux comprendre les grandes traditions religieuses du monde afin d'acquérir une pensée critique dans le contexte pluraliste contemporain.

THS-3520 **Bioéthique : perspectives chrétiennes**
THL-2118 **Éthique et vie humaine (UL)**

Enseignante : Stéphanie Reader, Ph. D.

Ce cours, posant la question du raisonnement moral et de la responsabilité chrétienne, propose comment faire face aux problématiques modernes touchant au principe de la vie humaine tel que : l'euthanasie, l'avortement, le suicide, le clonage, la manipulation génétique, etc.

THS-3565 **Apologétique**
PHI-3200 **Foi, raison, vérité (UL)**

Enseignants : Mark Leconte, M. Th., Ph. D. (cand) et Stéphanie Reader, Ph. D.

Ce cours traite des principes de la défense de la foi chrétienne et vise à répondre aux différentes problématiques controversées. Il est aujourd'hui de la responsabilité du chrétien de préserver l'héritage de la révélation biblique dans un monde où la vérité chrétienne a tendance à devenir une vérité subjective parmi tant d'autres. L'heure d'un christianisme timide et timoré est désormais révolue!

ANNEXE A

DATES IMPORTANTES DU GUIDE

Dates des sessions

- ◆ Session d'automne septembre à décembre
- ◆ Session d'hiver janvier à avril
- ◆ Session d'été mai à août

Dépôt d'un dossier d'admission

- ◆ Session d'automne 1^{er} mars (candidats étrangers en direct)
 15 août (candidats canadiens)
 15 août (candidats étrangers en ligne)
- ◆ Session d'hiver 15 décembre
- ◆ Session d'été 10 avril

À joindre au dossier d'admission : photo portrait numérique en format jpeg, copies des diplômes antérieurs et lettre de recommandation pastorale numérisée

Changement de statut

- ◆ Session d'automne 10 octobre
- ◆ Session d'hiver 15 février
- ◆ Session d'été 1^{er} juin
- ◆ Semaine intensive avant le mardi
- ◆ Cours du vendredi ou samedi avant le deuxième cours

HORAIRES

Horaire ITF (fermé de 12h à 13h)

- ◆ Lundi Fermé
- ◆ Mardi au vendredi 8h30 à 12h et 13h à 16h30
- ◆ Les soirs de cours 8h30 à 12h et 13h à 19h30

Veillez consulter l'horaire pour chaque session pour savoir s'il y a des cours de soir.

Horaire bibliothèque (fermée de 12h à 13h)

- ◆ Lundi Fermé
- ◆ Mardi au vendredi Veillez consulter l'horaire pour chaque session.

ANNEXE B

TABLEAU DES REMBOURSEMENTS EN CRÉDIT-COURS POUR ÉTUDIANTS RÉGULIERS

SESSION AUTOMNE			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	10 septembre	20 septembre	Après 20 septembre
T. plein 250 \$	T. plein 125 \$	T. plein 62,50 \$	0,00 \$
T. partiel 275 \$	T. partiel 137,50 \$	T. partiel 68,75 \$	0,00 \$
SESSION HIVER *			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	20 janvier	30 janvier	Après 30 janvier
*Se référer à la session Automne pour les montants accordés en crédit-cours			
SESSION ÉTÉ *			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	15 mai	25 mai	Après 25 mai
*Se référer à la session Automne pour les montants accordés en crédit-cours			
SEMAINE DE COURS INTENSIF			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	AUCUN	AUCUN	Après début cours
COURS DU VENDREDI OU SAMEDI			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	Avant 2 ^e cours	AUCUN	Dès 2 ^e cours
COURS EN LIGNE			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	AUCUN	AUCUN	Dès envoi code accès

ANNEXE C

TABLEAU DES REMBOURSEMENTS EN CRÉDIT-COURS POUR LES AUDITEURS LIBRES

SESSION AUTOMNE			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	10 septembre	20 septembre	Après 20 septembre
180,00 \$	90,00 \$	45,00 \$	0,00 \$
SESSION HIVER *			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	20 janvier	30 janvier	Après 30 janvier
*Se référer à la session Automne pour les montants accordés en crédit-cours			
SESSION ÉTÉ *			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	15 mai	25 mai	Après 25 mai
*Se référer à la session Automne pour les montants accordés en crédit-cours			
SEMAINE DE COURS INTENSIF			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	AUCUN	AUCUN	Après début cours
COURS DU VENDREDI OU SAMEDI			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	Avant 2 ^e cours	AUCUN	Dès 2 ^e cours
COURS EN LIGNE			
100%	50%	25%	Aucun crédit-cours
Avant 1 ^{er} cours	AUCUN	AUCUN	Dès envoi code accès

ANNEXE D

STRUCTURE DES PROGRAMMES EN UN COUP D'OEIL

CERTIFICATS (10 cours – 30 crédits, temps partiel seulement)

Certificat en ÉTUDES BIBLIQUES (THB)

- ◆ 3 cours obligatoires (THO) (9 crédits)
- ◆ 6 cours en études bibliques (THB) (18 crédits)
- ◆ 1 cours au choix (3 crédits)

Certificat en RELATION D'AIDE (THC)

- ◆ 3 cours obligatoires (THO) (9 crédits)
- ◆ 6 cours en relation d'aide (THC) (18 crédits)
- ◆ 1 cours au choix (3 crédits)

Certificat en THÉOLOGIE PRATIQUE (THP)

- ◆ 3 cours obligatoires (THO) (9 crédits)
- ◆ 6 cours en théologie pratique (THP) (18 crédits)
- ◆ 1 cours au choix (3 crédits)

Certificat en THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE (THS)

- ◆ 3 cours obligatoires (THO) (9 crédits)
 - ◆ 6 cours en théologie systématique (THS) (18 crédits)
 - ◆ 1 cours au choix (3 crédits)
-

BACCALAURÉATS (30 cours – 90 crédits)

Baccalauréat en études théologiques et pastorales)

- ◆ 6 cours obligatoires (THO) (18 crédits)
- ◆ 4 cours en études bibliques (THB) (12 crédits)
- ◆ 4 cours en relation d'aide (THC) (12 crédits)
- ◆ 4 cours en théologie pratique (THP) (12 crédits)
- ◆ 4 cours en théologie systématique (THS) (12 crédits)
- ◆ 7 cours au choix (THB, THC, THO, THP, THS) (21 crédits)
- ◆ 1 cours-stage de mentorat ministériel (THM-3055) (3 crédits)

Baccalauréat en études théologiques et pastorales – mineure EN ÉTUDES BIBLIQUES

- ◆ 6 cours obligatoires (THO) (18 crédits)
- ◆ 8 cours en études bibliques (THB) (24 crédits)
- ◆ 4 cours en relation d'aide (THC) (12 crédits)
- ◆ 4 cours en théologie pratique (THP) (12 crédits)
- ◆ 4 cours en théologie systématique (THS) (12 crédits)
- ◆ 3 cours au choix (THB, THC, THO, THP, THS) (9 crédits)
- ◆ 1 cours-stage de mentorat (THM-3055) (3 crédits)

Baccalauréat en études théologiques et pastorales – mineure EN RELATION D'AIDE

- ◆ 6 cours obligatoires (THO) (18 crédits)
- ◆ 4 cours en études bibliques (THB) (12 crédits)
- ◆ 8 cours en relation d'aide (THC) (24 crédits)
- ◆ 4 cours en théologie pratique (THP) (12 crédits)
- ◆ 4 cours en théologie systématique (THS) (12 crédits)
- ◆ 3 cours au choix (THB, THC, THO, THP, THS) (9 crédits)
- ◆ 1 cours-stage de mentorat (THM-3055) (3 crédits)

Baccalauréat en études théologiques et pastorales – mineure EN THÉOLOGIE PRATIQUE

- ◆ 6 cours obligatoires (THO) (18 crédits)
- ◆ 4 cours en études bibliques (THB) (12 crédits)
- ◆ 4 cours en relation d'aide (THC) (12 crédits)
- ◆ 8 cours en théologie pratique (THP) (24 crédits)
- ◆ 4 cours en théologie systématique (THS) (12 crédits)
- ◆ 3 cours au choix (THB, THC, THO, THP, THS) (9 crédits)
- ◆ 1 cours-stage de mentorat (THM-3055) (3 crédits)

Baccalauréat en études théologiques et pastorales – mineure EN THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE

- ◆ 6 cours obligatoires (THO) (18 crédits)
- ◆ 4 cours en études bibliques (THB) (12 crédits)
- ◆ 4 cours en relation d'aide (THC) (12 crédits)
- ◆ 4 cours en théologie pratique (THP) (12 crédits)
- ◆ 8 cours en théologie systématique (THS) (24 crédits)
- ◆ 3 cours au choix (THB, THC, THO, THP, THS) (9 crédits)
- ◆ 1 cours-stage de mentorat (THM-3055) (3 crédits)